

ÉLUCUBRATIONS : HAUTE-SAVOIE, TERRE
DE RÉSTANCES

ÉVIAN : LES OPPOSITIONS S'UNISSENT
POUR 2026

www.lefaucigny.fr

LE FAUCIGNY

JOURNAL LIBRE ET INDÉPENDANT DE LA HAUTE-SAVOIE

VENDREDI 12 AVRIL 2024 - N°4044 - 1.80 €

Thonon-les-Bains



**Le maire ne veut pas « figer »
l'urbanisme « dans le passé »**

ATTIRER ET FIDÉLISER LES TALENTS : ET SI L'ÉPARGNE SALARIALE ÉTAIT LA SOLUTION ?



NOS OUTILS D'ÉPARGNE POUR L'ATTRACTIVITÉ DES PETITES ET GRANDES ENTREPRISES

■ Groupama propose des solutions d'épargne salariale pour être toujours aux côtés des chefs d'entreprise. Avec des tarifs clairs et attractifs, nos offres vous permettent d'attirer les talents, de motiver et de fidéliser vos salariés.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama.fr ou contactez votre conseiller Groupama.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne : Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Entreprises régies par le Code des Assurances. Document et visuel non contractuels - Réf. Com OT/2023 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel.



Groupama
la vraie vie s'assure ici



18

LE MONDE DU SKI S'ESSAIE À UNE NEIGE ARTIFICIELLE PLUS ÉCOLO



16

PFAS, UNE LOI EN DEMI-MESURE



30

ARTHUR JUGNOT À SAINT-GERVAIS

ÉLUCUBRATIONS

- 4 Haute-Savoie, terre de résistances...
- 8 La CRC communique... sur le Département

POLITIQUE

- 10 Le petit Wauquiez illustré
- 12 À Évian, les oppositions s'unissent pour 2026

ACTUALITÉS

- 14 **Société** : L'hommage aux combattants des Glières
- Environnement** :
- 15 Les éboulements se multiplient, que faire ?
- 16 Chasse aux PFAS, la loi passe à demi-mesure
- 18 Le ski s'essaie à une neige artificielle plus écolo
- Aménagement** :
- 20 « La sauvegarde qui nous fige dans le passé n'est pas forcément souhaitable »
- 23 RD 3508 : ce n'est pas encore gagné
- 24 **Montagne** : Mountain Planet fête ses 50 ans
- 26 **Économie** : Rééquilibrer le marché locatif

- 28 **Sport** : Un label pour Annemasse Basket Club
- 29 **Gastronomie** : La Route des Fromages a 20 ans

LOISIRS & CULTURE

- 30 **Spectacles** : A Saint-Gervais, le rire a pris ses quartiers
- 31 **Loisirs** : Doctor Flake revient avec *Colors*
- 33 **Ciné** : *Godzilla x Kong : Le Nouvel Empire*
- 34 **L'agenda des sorties**

DROIT & CHIFFRE

LES PAGES DES PROFESSIONNELS

- 36 L'expertise du Chiffre : Entreprises en difficulté : le nécessaire accompagnement des dirigeants par l'expert-comptable
- 38 Indices

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

- 39 Vie des sociétés
- 46 Audiences du Tribunal de commerce
- 48 Ventes aux enchères publiques

Haute-Savoie, terre de résistances...

Il y avait du monde, dimanche 7 avril, au grand bal des faux culs donné à la nécropole de Morette, à l'occasion du 80^e anniversaire des combats des Glières et de la Libération. Tout le ban et l'arrière-ban LR – qui rêve pourtant de faire tomber le Gouvernement, avec la complicité du Rassemblement national – a montré combien il savait aussi faire preuve de collaboration, quand il s'agit de figurer sur la photo au côté du président de la République Emmanuel Macron. Ne résistant pas à cette belle occasion de briller sous le feu des projecteurs, tous se sont pressés à l'unisson des députés « Renaissance » et « Horizons » du département, poussant la dévotion jusqu'à faire moult sourires sincères au vice-président centriste du Sénat, « l'Amiral » Loïc Hervé. Irrésistibles...



Il ne manquait plus que les parlementaires à la réunion LR de la Haute-Savoie, dimanche 7 avril à Morette

Saint-Martin-Bellevue fait de la résistance

Le plateau des Glières n'est pas le seul lieu de résistance du département. Dans la commune nouvelle de Fillière aussi, les populations des anciens villages se battent contre toute forme d'occupation de leur espace vital. Le feuilleton « plus belle la Saint-Martin-Bellevue » continue d'égayer les soirées du maire, le « Coucou de Fillière » Christian Anselme. L'édile a même droit à deux animations distinctes.



On se pressait autour d'Emmanuel Macron

D'un côté, les sécessionnistes continuent de demander le retour aux anciennes frontières communales, multipliant les recours et les rencontres avec leurs collègues de « Retrouver Evires », qui réclament la même chose. De l'autre, le collectif « Protégeons notre chef-lieu » en guerre contre un projet de 40 logements répartis en 3 immeubles et 91 places de parkings en remplacement d'anciens bâtiments agricoles sur le promontoire central de la commune. Un programme immobilier prompt à menacer « la dernière colline de la région offrant une vue à 360° sur les montagnes alentours », s'insurgent les contestataires.

Ceux-ci sont d'autant plus remontés que « pendant de nombreuses années, Monsieur Rophille, actuel maire délégué, avait assuré à tous ses administrés et conseillers municipaux qu'il n'y aurait jamais d'immeubles au chef-lieu de Saint-Martin-Bellevue ». Mais ne dit-on pas que « les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent » ?

Le facteur malchance

Bien décidé à tuer le béton dans l'œuf, le collectif avait d'abord lancé, l'année dernière « une pétition sur le site Greenvoice, signée à ce jour par 1 070 personnes ». Hélas, « adressée au Maire et au Préfet, celle-ci n'a reçu aucune réponse, montrant un réel

déni de l'opinion publique », dénoncent les protestataires. Lesquels n'ont pas eu plus de chance avec leurs recours gracieux. Le premier, envoyé le 27 juillet 2023 par La Poste, avait été rejeté par le « Coucou de Fillière » car un retard de La Poste l'a fait arriver en mairie début août, soit avec 1 jour de retard. Ce doit être ce qu'on appelle « le facteur malchance »...

Logement contre patrimoine

Le second recours, arrivé dans les temps, n'a pas plus trouvé grâce aux yeux de l'édile de Fillière. Le collectif y faisait part de son souhait de « protéger un patrimoine qui appartient à l'histoire de notre commune [...] afin de transmettre aux générations futures cet atout exceptionnel, à la fois paysager et historique, qui fait tout le charme de notre commune ». Or, estiment les malthusiens du béton, « tout immeuble en ce lieu, de façon évidente, constituerait une défiguration irréversible du site et la porte ouverte à un surgissement d'autres immeubles au chef-lieu »... Pas de quoi faire plier l'irréductible Christian Anselme, pour qui « les communes doivent prendre leur part de constructions nouvelles » afin de « répondre aux besoins des gens, aux jeunes qui n'arrivent plus à se loger ». À 8 500 euros le m² !

HAUTE-SAVOIE ... LA RÉSISTANCE CONTINUE ...

**Excès de pouvoir ?**

À l'époque, le collectif avait averti qu'« en cas de rejet de notre requête ou d'absence de réponse dans les deux mois de votre part, nous vous informons déjà que nous nous réservons le droit de demander un recours en excès de pouvoir près le tribunal administratif compétent ».



« L'Abeille » s'est piqué pour Macron

C'est désormais chose faite, communique « Protégeons notre chef-lieu » : « Le collectif a donc décidé de déposer, au nom d'un particulier voisin du projet ayant intérêt à agir, et via Maître Jérôme Olivier, avocat au barreau d'Annecy, un recours en excès de pouvoir près le tribunal administratif de Grenoble afin de contester le transfert (et par extension) le permis de construire, litigieux sur plusieurs points. » Car selon les opposants, le projet décrié s'inscrirait « très nettement à l'encontre du PADD (plan d'aménagement et de développement durable, N.D.L.R.) du Grand Annecy », selon lequel « des zones très nettes destinées à l'urbanisation à Saint-Martin-Bellevue ont été identifiées depuis longtemps. Le chef-lieu n'en a jamais fait partie ». Dans son dossier « béton », le collectif pointe également quelques menues incohérences avec le PLU, auxquels s'ajoutent des documents erronés quand ils ne sont pas manquants. Des étourderies, sans doute...

Tout n'est pas qu'ordre et beauté

Par ailleurs, continue le communiqué, « le tribunal étudiera les nuisances du projet

eu égard au voisinage qui sera profondément impacté par l'augmentation de la circulation, ainsi que tous les habitants de St-Martin, sur cette petite route déjà surchargée aux horaires scolaires vers le sommet de la colline. En effet, la zone [...] perdra son calme et sa sérénité tout autant que son harmonie paysagère, rares vestiges de la ruralité chère aux martinerois et malmenée ». Bref, « construire, oui, mais pas n'importe où » ! Afin de ne pas sacrifier le calme à la volupté ?

Patience et longueur de temps...

« Craignant les conséquences environnementales déplorables et irréversibles pour leur chef-lieu, les recours visent aussi à alerter l'autorité territoriale afin qu'elle reclasse le site concerné en "zone Naturelle et forestière à protéger" (zone NG), site passé récemment au PLU – et sans justification – en zone UA (zone urbaine), tout à fait en contradiction avec l'ensemble de la zone NG déjà protégée alentour. »

Et si la juridiction administrative se montrait réticente à annuler le permis de construire, « nous

espérons que les investisseurs n'auront pas la patience d'attendre la fin de la procédure, estimée à plusieurs années, et qu'ils iront investir ailleurs... » conclue un membre du collectif.

L'irréductible agriculteur des Gets

Un autre, qui n'en finit pas de mener sa résistance, c'est l'irréductible Noël Anthonioz, l'un des trois derniers vrais agriculteurs des Gets. Une espèce en voie de disparition dans cette riante station. Lassé de voir les terres exploitables se réduire comme peau de chagrin au profit du béton, cet intrépide a décidé de frapper un grand coup en déposant des grosses balles de foin devant l'entrée de la mairie, au moment où devait se tenir le conseil municipal du lundi 8 avril. « Je bloquais les portes de la mairie pour les obliger à dialoguer », explique l'agriculteur.

Dialogue de sourds

Il est vrai que le courant passe assez mal. Bien qu'étant située en zone de montagne, la commune n'organise qu'une seule réunion d'alpagistes par an. Lors de la dernière, programmée le jeudi 4 avril, « il n'y avait aucun élu, aucun représentant de l'office de tourisme, seuls 3 employés de la SAGETS (la société d'exploitation des activités touristiques, N.D.L.R.), une société qui va disparaître à la fin du mois » au profit d'une SPL (société publique locale). C'est dire la volonté de dialogue de la mairie, bien plus apte à signer les permis de construire qu'à préserver l'activité agricole. Au point qu'elle ne trouverait plus assez de



L'entrée de la mairie des Gets a été bloquée, un bref instant

main-d'œuvre pour entretenir les prairies, si bien que depuis quelques années, une grande partie des travaux de débroussaillage a été confiée à la SAGETS, pour la modique somme de « 400 euros/hectare, pour 89 hectares, contre 187 euros/hectare aux agriculteurs », dénonce le manifestant. Heureux contribuables !

Poulets contre agriculteur

« Comme ils ne viennent pas à nos réunions », le Lagardère des alpages a entrepris d'aller à eux. « Je voulais les sensibiliser. » Mais en guise d'accueil, le frondeur a eu droit à la visite de la maréchaussée, dépêchée illico sur les lieux pour mettre fin à cet acte inqualifiable. Ce qui a été d'autant plus facile que la réunion du conseil municipi-

pal annoncée ce soir-là avait été annulée en catimini.

On remballer les balles

Le bon Noël Anthonioz en a été quitte pour reprendre ses balles et faire place nette. « Je n'ai rien abîmé et j'ai tout nettoyé », explique-t-il. Son action n'avait pourtant rien d'un acte terroriste mais résonnait parmi les cris de détresse du monde paysan. Un secteur d'autant plus en difficulté sous nos contrées que l'activité doit se partager le terrain avec les activités touristiques... et les promoteurs.

Oui à la culture... de la neige

Alors qu'au plus haut niveau de l'État, les élus de tous bords se gargarisent de l'importance de maintenir des exploitations, pour nourrir la planète, entretenir le paysage et lutter contre le réchauffement climatique, toutes ces bonnes intentions auraient visiblement du mal à monter jusqu'à la station des Gets, voire de l'ensemble de la CCHC (Communauté de Communes du Haut-Chablais). La seule culture que défend la collectivité, c'est celle de la neige...

Les illusions perdues

Certes, cela n'a pas toujours été le cas. « Il y a 8 ans, j'avais interpellé Jacqueline Garin, l'ancienne présidente de la CCHC, sur le fait qu'il n'y avait plus assez d'espace pour installer des jeunes agriculteurs, raconte le manifestant. Elle a tout de suite pris le taureau par les cornes, organisé un voyage en Italie pour visiter une étable communau-



Des revendications qui ont fait du foin

taire... Et puis il y a eu les élections municipales. » Suivies de la mise en place d'un PLUi encore plus restrictif pour l'activité agricole, déplore le manifestant. « Le maire des Gets avait supprimé notre terre agricole, il a fallu l'intervention de la Chambre d'agriculture pour que l'exploitation puisse continuer. » Sans doute vexée, la collectivité a ensuite fait passer d'autres terres agricoles en zones « agricoles d'alpage », « ce qui signifie qu'on ne pouvait pas s'installer. Par contre, ils peuvent réaliser des équipements touristiques ». L'essentiel est sauvé !

Projet bloqué

Les amabilités municipales ne s'arrêtent pas là. Lorsque Valentin Anthonioz, le fils de son père Noël, a acquis un terrain, avec le concours de la Safer, pour s'installer à 1 400 m d'altitude, la mairie a immédiatement bloqué le projet en transformant un cabanon voisin en habitation. Interdisant de fait tout aménagement agricole à moins de 50 mètres de l'édifice. Pourtant, soupire Noël Anthonioz, « c'est la crise agricole, on ne peut pas rester les bras croisés ». Il n'a pas fini son déballage...

La mobilisation continue pour sauver la Sambuy

La préservation du paysage ou de l'agriculture n'est pas les seuls combats menés par les résistants Haut-Savoyards d'aujourd'hui. À Faverges-Seythenex, voilà plusieurs mois qu'une association se bat pour éviter le démantèlement de la petite station de la Sambuy et du Val de Tamié. Une décision funeste votée par la mairie courant 2023, pour cause de réchauffement climatique entraînant un manque de neige... et donc de rentabilité.

C'est mort pour l'hiver, vivent les sports d'été !

Des arguments aussitôt démontés par l'association TEPS (Tous ensemble pour la Sambuy). Laquelle, après avoir multiplié les manifestations et les recours administratifs contre la délibération municipale, vient de saisir la préfète de Région. Parmi les arguments développés par les résistants, ceux-ci attirent l'attention « sur le fait que ces 15 dernières années, la diversification de la Sambuy et du Val de Tamié a été mise en œuvre afin de renforcer



Noël Anthonioz a tout déballé

l'offre et l'attractivité de notre territoire en matière de loisirs de montagne (luge 4 saisons, bâtiment d'accueil, réhabilitation de l'espace débutant, décollage de parapente, Via Ferrata – École d'escalade – balisage et sentiers, investissements connexes – chalet, WC, Plateforme –) faisant de notre station un exemple avant-gardiste en matière de diversification », expliquent-ils. À tel point que « la Sambuy est la première station de montagne à avoir un chiffre d'affaires estival supérieur à la saison hivernale ». Et de donner, à titre de comparaison, « le chiffre d'affaires des remontées mécaniques de la station de la Sambuy équivaut à la moitié du chiffre d'affaires des remontées mécaniques de la station de la Clusaz avec seulement 1 télésiège et 1 luge 4 saisons ».

Mobilisation générale

L'association n'est pourtant pas seule dans son combat. Ainsi, explique-t-elle, « cinq des sept maires du territoire de la Communauté de communes ont demandé que l'avenir de ces stations soit inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire à plusieurs reprises ». Hélas, « leurs efforts pour s'emparer du sujet sont restés vains, le Président du conseil communautaire étant le maire de Faverges-Seythenex ».

De son côté, « un collectif des hébergeurs les plus importants du territoire s'est créé et s'est manifesté auprès du Préfet de la Haute-Savoie et de la municipalité aux fins de réaffirmer leur attachement à la Sambuy et

leur volonté de travailler à des solutions de pérennisation, et rappeler l'impact indiscutable de cette petite station sur l'attractivité du territoire », sans plus de succès.

Mieux ! « Des repreneurs privés se sont manifestés en formulant des propositions de reprises auprès de Monsieur le Maire de Faverges-Seythenex mais ont tous essuyé des fins de non-recevoir quant à leurs projets, la municipalité dévoilant ne plus vouloir aucune remontée mécanique. »

« Les commerçants et habitants du territoire se sont également mobilisés afin d'alerter le Président du Conseil Régional AURA, Laurent Wauquiez, des conséquences d'une telle fermeture sur le tissu économique local. Ainsi plus de 800 courriers ont été transmis en fin d'année le même jour à la Région. »

« L'Abeille » et le « Bleu d'Auvergne » compatissent

Même le Président du Conseil départemental, Martial Saddier (dit « l'Abeille ») s'est piqué pour le combat de l'association, saluant sa démarche « pour maintenir une activité économique et touristique sur la Sambuy pour les années à venir en accompagnant une transition plutôt qu'une rupture... ». Alors que le cabinet du « Bleu d'Auvergne » Laurent Wauquiez « a proposé son aide dans le cadre de sa politique de soutien aux stations 4 saisons ». Mais aucun n'est, pour l'instant, allé plus loin que les bonnes intentions... ●

La Chambre régionale des comptes communique... sur le Département

Comme l'avait relaté *Le Faucigny* dans son édition du 15 mars, le Département aime la communication mais reste très discret sur sa manière exotique de passer les marchés publics en la matière. Ainsi qu'en atteste le communiqué de presse officiel de la Chambre régionale des comptes, dont nous publions ci-dessous l'intégralité :

Des objectifs clairs assignés à la communication institutionnelle, mais une évaluation insuffisante de son impact

Pendant toute la période sous revue, les objectifs assignés à la communication du département de la Haute-Savoie partent du postulat que l'institution, ses missions et ses actions sont insuffisamment connues par les habitants, contribuables et usagers des services publics. L'objectif de la communication portée par le département est donc avant tout de les informer de ses politiques. Sur ce point, le changement d'exécutif en 2021 s'inscrit dans la continuité, avec toutefois une demande de visibilité accrue. Si la stratégie de communication est bien établie, il n'existe pas en revanche de plans de communication annuels formalisés qui en seraient la déclinaison opérationnelle, en termes d'outils, d'actions à mettre en place et de budgets alloués. Ces plans, qui viendraient renforcer l'information des élus comme des citoyens, permettraient par ailleurs d'améliorer la programmation financière et les procédures d'achat. Bien qu'il dispose de plusieurs outils de mesure de sa politique de communication, le département n'est pas en mesure de savoir si elle a atteint ses objectifs, à savoir assurer une meilleure connaissance de l'institution par les citoyens. Aucune enquête n'a par ailleurs été réalisée auprès de la population. La communication événementielle, axe majeur de visibilité du département Le département s'appuie sur une large palette d'outils, qui couvre notamment les supports papier, avec, comme vecteur prin-



Quelques opacités dans la communication ?

cipal, le Haute-Savoie Magazine (420 k€ en 2022), mais également le digital ou les médias. La communication événementielle constitue l'axe majeur de sa communication, tant en termes d'actions que de coûts. Le département a ainsi subventionné de nombreux événements culturels, sportifs ou institutionnels à hauteur de 974 k€ en

2022. Les achats de supports de visibilité, d'objets promotionnels, de places et les activations événementielles viennent en compléter le coût et représentent 802 k€. Cet axe de communication a été renforcé avec la volonté du nouvel exécutif d'accueillir de nouveaux événements. L'impact financier de ces décisions n'est

encore que partiellement visible dans le budget du département. Il sera plus significatif à compter de 2023 et principalement avec l'accueil du championnat du monde de cyclisme UCI en 2027.

Un poids financier des dépenses de communication relativement stable, inférieur à 5 € par habitant

Le coût complet de la communication du département comprend les dépenses portées par la direction de la communication, celles des autres directions au titre d'actions de communication, ainsi que des charges de personnel. À cet égard, les subventions versées pour des manifestations sportives, culturelles ou agricoles par d'autres directions que la communication, traduisent un soutien à une politique publique donnée, mais comprennent également des contreparties plus ou moins importantes en termes de visibilité de la collectivité départementale, ce qui rend complexe leur prise en compte dans les dépenses consacrées à la communication. Pour l'année 2022, le coût complet est de 4 232 k€ si l'on tient compte de ces subventions, contre 3 364 k€ si elles sont exclues.

Des irrégularités dans l'application des règles de la commande publique et dans les procédures de recrutement

Les achats réalisés auprès de prestataires représentent près des deux tiers des dépenses de communication externe du département (hors subventions versées par les autres directions). Les contrôles par échantillon effectués dans le cadre la présente enquête ont mis en lumière des pratiques de nature à limiter la concurrence, telles que l'insuffisance des délais accordés

HAUTE SAVOIE EN DIRECT

Haute-Savoie Actu

Un site internet pour suivre toute l'actualité du Département de la Haute-Savoie !



Pour développer sa capacité d'information destinée aux 850 000 habitants de la Haute-Savoie, le Département propose un site internet dédié à toute l'actualité du territoire: actu.haut Savoie.fr

[Lire la suite](#)

[Explorez l'actu](#)

Le magazine du Département

Consulter le dernier numéro

Haute-SavoieExpérience

Vous êtes plutôt nature ou culture ? Rando ou vélo ? Raquettes ou ski de fond ? Laissez-vous inspirer et partez à la découverte de la Haute-Savoie avec notre **appli mobile gratuite** et sa **version web**.

Vivez la Haute-Savoie en mode expérience sur experience.haut Savoie.fr !



Communication ou propagande ?

pour présenter une offre, l'absence contestable de publicité et de mise en concurrence ou encore des pratiques conduisant à la fausser (modification ou pondération des critères de notation des offres en cours de procédures, procédures successives lancées sur la base de documents de consultation identiques). En outre, pour certains segments d'achat tels que la création et l'animation de stands événementiels ou encore le conseil en stratégie, l'attribution des marchés concerne un nombre restreint d'opérateurs. Par ailleurs, l'attribution du marché d'évaluation de la communication en 2021, est entachée de nombres anomalies, négligences et irrégularités. Enfin, au regard des irrégularités relevées dans le recrutement des nombreux agents non titulaires de la direction de la communication, la chambre recommande au département d'adopter une délibération autorisant de façon motivée le recrutement d'agents contractuels, systématiquement et antérieurement au recrutement effectif de ces agents et d'assurer une publication

systématique, suffisante et préalable des vacances d'emploi.

Recommandations

- Recommandation n° 1 :** Formaliser le plan de communication annuel.
- Recommandation n° 2 :** Adopter les délibérations autorisant et motivant le recrutement d'agents contractuels, systématiquement et antérieurement au recrutement effectif de ces agents, et assurer une publication systématique, suffisante et antérieure des vacances d'emploi.
- Recommandation n° 3 :** Classer les dépenses de personnel dédiées à la communication à la fonction 023 « Information, communication, publicité ».
- Recommandation n° 4 :** Compléter l'arrêté de création de la régie d'avance de la communication par la liste des dépenses autorisées.
- Recommandation n° 5 :** Appliquer systématiquement les règles de passation de la commande publique dans les marchés de communication. ●

Abondance de mythes et légendes de Savoie

Dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, l'association pour le développement culturel d'Abondance (ADCA) vous donne rendez-vous le vendredi 19 avril à 18h, à l'Abbaye d'Abondance, pour découvrir les origines des croyances et légendes populaires du territoire. Une conférence est prévue avec Rémi Mogenet, poète écrivain, docteur en lettres à l'université de Savoie pour un moment hors du temps. Qui sont les sarvants, mystérieux esprits domestiques de nos pères ? Pourquoi disait-on que le Comte Vert était protégé par l'Archange ? Où vivaient les fées ?

Erratum

Dans *Le Faucigny* de la semaine dernière, nous avons indiqué que notre gazelle nationale, Marie-José Pérec, a intégré l'Institut National du sport de Guadeloupe. Bien évidemment c'est celui de Paris, nous rectifions donc cette petite erreur.

En rodage

Pour la gauche, la Région sert de « laboratoire » à Laurent Wauquiez. Ce n'est sans doute pas totalement faux. Mais un territoire aussi grand peut aussi servir à se tester, à roder son discours pour ne garder ensuite dans un programme que ce qui a semblé convaincre et écarter ce qui n'a pas emporté l'adhésion du plus grand nombre.

Ces derniers jours le « Bleu d'Auvergne » a accéléré sa période de rodage et il a dû s'apercevoir que la tâche est rude. On a eu droit tout d'abord à la vieille ficelle de « La Région la mieux gérée de France ». Il a choisi cette fois de s'auto-congratuler autour de la réindustrialisation : « *Auvergne-Rhône-Alpes, première région française pour la réindustrialisation.* » Terme très large, alors qu'il s'agit surtout de relocalisations. Auvergne-Rhône-Alpes serait la Région qui a « *accueilli le plus d'entreprises industrielles en 2023 avec 73 opérations, 460 projets déjà identifiés et la création confirmée de 5 900 emplois* ». La aussi on s'interroge sur ces créations d'emplois. Sont-elles fermes ou ne sont-ce que des promesses faites par les entreprises que l'on a financées ?

Ces chiffres s'appuient sur le baromètre permettant de mesurer l'évolution industrielle du pays. Résultats : en France, 201 ouvertures nettes de sites industriels en 2023 dont 73 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ne sont pas précisés la taille des entreprises ni leurs chiffres d'affaires. Mais si l'on rapproche les 73 créations des 5 900 emplois « confirmés », cela nous donne des grosses PME représentant chacune une centaine d'emplois. Où sont-elles ? Ses opposants vont sans doute affirmer que « *cela sent l'embrouille* ».

Le choix culturel du roi

Au niveau culturel le « Bleu d'Auvergne » n'a pas été en reste. Connu pour ses capacités à retirer ou diminuer des subventions aux organismes qui ne lui plaisent pas, il existe au moins un acteur culturel qui n'est pas concerné et il s'appelle Mourad Merzouki. C'est un chorégraphe de renom et il va disposer d'un magnifique lieu. Sur 200 hectares dans la plaine de l'Est lyonnais, la Ferme Berliet va renaître



C'est le nouveau jouet de Laurent mais c'est à la limite du supportable!

de ses cendres pour se transformer en Cité d'Art, avec l'ambition de réinventer l'offre culturelle de proximité. On nous annonce un navire amiral des danses et arts urbains. Les arts urbains au niveau graphisme ont leur festival à Grenoble mais Laurent Wauquiez ne veut plus le subventionner. Mourad Merzouki peut donc compter sur 1 million d'euros de la part de la Région. Petite précision : ce pôle accueillera de manière permanente la compagnie Käfig (soutenue par la Région à hauteur de 15 000 € depuis 2023), également créée par Mourad Merzouki.

La Région a bon cœur

Côté humanitaire il fallait également faire un geste. La Région a donc débloqué 500 000 € pour soutenir la Banque alimentaire de l'Isère. Elle est certaine de recevoir sa subvention puisque cette aide sera proposée au vote de la prochaine commission permanente. La méthode Wauquiez... Un petit mot pour se glorifier ?

« *Grâce à cette aide, nous souhaitons apporter un soutien efficace aux personnes aidées chaque semaine par la Banque alimentaire, ainsi qu'aux salariés et nombreux bénévoles adhérents de l'association. Je salue leur travail extraordinaire et leur assure qu'ils me trouveront toujours à leurs côtés dans leurs actions de solidarité.* » Une bonne chose de faite...

La fête aux gendarmes

On est ensuite passé à la jeunesse avec l'accueil des 400 Cadets de la Gendarmerie représentant les 12 sections départementales. Le « Bleu d'Auvergne » n'a pas hésité. Il a fait rappeler à deux de ses vice-présidents que : « *La Région donne un coup de pouce aux jeunes qui s'engagent en contribuant à financer leur permis de conduire. Les missions droits-devoirs, les Cadets de la Gendarmerie, les cursus Jeunes Sapeurs-Pompiers et Sapeur-Pompier Volontaire, permettent aux jeunes de découvrir de nouvelles missions et dans de nombreux cas, de susciter l'envie de s'engager dans la durée au service des autres.* » Un petit mot sympa pour la Gendarmerie ? Bien sûr : « *La Gendarmerie incarne des valeurs qui sont chères à la Région : l'engagement auprès de la sécurité de nos habitants, l'abnégation et le dévouement pour la communauté nationale. Les Cadets de la Gendarmerie qui consacrent une partie de leur temps libre à découvrir cette belle mission, font preuve d'un civisme remarquable. Cette démarche mérite d'être accompagnée par la Région.* » Pas sûr qu'il n'y ait pas beaucoup de rodage à encore effectuer. C'est joli un violon mais lorsqu'il sonne faux c'est insupportable. ●

ARNAUD FALLER

ARNAUD.FALLER@LEFAUCIGNY.FR



Avant

Après

LE BIOFIOL, ÇA NE CHANGE PRESQUE RIEN POUR VOUS MAIS POUR L'AVENIR ÇA CHANGE TOUT.

Le biofioul F30, nouvelle énergie contenant jusqu'à 30% de colza, est disponible pour alimenter les chaudières neuves et les pompes à chaleur hybrides F30 installées en remplacement d'une vieille chaudière fioul¹. Vous pouvez aussi convertir votre chaudière fioul au biofioul².

Changez d'énergie, sans tout changer.
Toutes les informations sur www.biofioul.info

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

1 Le décret n°2022-8 du 5 janvier 2022 interdit l'installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire consommant des combustibles émettant plus de 300g CO₂e/kWh PCI.
Le biofioul F30 respecte ce plafond et peut donc alimenter les matériels de chauffage neufs.
2 Sous réserve d'adaptations techniques.

Création réalisée à l'aide de l'intelligence artificielle (Midjourney)

À Évian, les oppositions s'unissent pour 2026

Depuis quelques mois, les relations se sont resserrées entre la liste « transpartisane » de droite, menée par Isabelle Lang, et celle « transpartisane » de sensibilité de gauche dirigée par Jean Guillard. En novembre 2023, les deux équipes ont même organisé une réunion publique commune. L'entente présume-t-elle d'une liste d'union pour les prochaines municipales ? Rencontre avec les intéressées...

Le Faucigny : S'oriente-t-on vers un mariage de la carpe et du lapin ?

Isabelle Lang et Jean Guillard :

Absolument pas ! Nous nous sommes rapprochés dans un esprit constructif, pour réfléchir ensemble. Nous avons tous deux des listes transpartisanes et même si on a des sensibilités différentes, on se rejoint sur l'essentiel, on est convergents sur la politique actuelle de la municipalité.

C'est tout à votre honneur, mais pourquoi maintenant, aux deux tiers du mandat ?

Tout simplement parce que nous avons été interpellés par l'interview que Madame le maire vous a accordée dans votre édition du 22 mars. Nous voulons rectifier certaines choses qu'on a trouvées pas très conforme à la réalité.

Voilà qui est étonnant de la part d'une opposition ! De quoi parlez-vous ?

Tout d'abord du budget de la CCPEVA (Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance), lorsqu'elle dit qu'il y avait des difficultés et que ça va mieux depuis qu'on a licencié l'ancien DGS. Comme si le budget de la collectivité dépendait de cette personne alors que Josiane Lei est présidente depuis deux mandats et qu'il y a eu des alertes sur les dérives du budget. Il y a peut-être eu des difficultés avec les services, mais il revient aux personnes en responsabilité d'être garants d'un budget à l'équilibre.

Ce n'est pas ce qui est prévu ?

Il y a un effort de fait pour recentrer la col-



Isabelle Lang et Jean Guillard devraient faire liste commune en 2026

lectivité sur ses compétences de base mais contrairement à ce qu'avance Josiane Lei, le budget ne va pas pouvoir être redressé en 2024 puisque les commissions pour revoir les compétences de la CCPEVA auront lieu sur l'année. Ce sera donc pour 2025.

Surtout qu'il faudra aussi compter avec le boulet budgétaire qu'est le méthaniseur...

Ce qui nous choque, à ce sujet, c'est l'absence de responsabilité de la présidente dans le fiasco du méthaniseur. D'accord, c'est complexe, c'était nouveau, il y avait différents acteurs, comme Danone, les agriculteurs, la CCPEVA. Mais dès le début il y a eu des problèmes et dès le début on aurait dû prendre le taureau par les cornes. Le projet tel que monté par le bureau d'études s'est montré pas conforme à ce qui était prévu. Ce n'est pas normal de se retrou-

ver dans une situation aussi mauvaise. Actuellement, on ne sait pas très bien où on va avec cet outil pourtant très utile à la collectivité. Même le vice-président aux finances, Gérard Colomer, a dit qu'il avait beaucoup de mal à monter le budget avec le méthaniseur et qu'il ne voyait pas de porte de sortie.

Certes, mais Josiane Lei n'était pas à la CCPEVA au moment du lancement du méthaniseur.

Elle n'était pas au démarrage, mais elle a fait deux mandats au cours desquels elle a pris des décisions qui n'étaient pas toujours adaptées à la situation. On a conscience de la complexité du sujet, avec Danone qui était très moteur au début et qui maintenant s'est dégagé de ses responsabilités. Mais on ne sait plus où on en est, si on s'orienter vers une régie, une nouvelle DSP

(délégation de service public) ou tout simplement vendre l'équipement.

Josiane Lei a précisé que c'était en cours de réflexion.

À chaque fois on nous dit qu'on est en négociation, qu'on va trouver des solutions. Il y a un discours ambivalent entre ceux qui se font du souci et Josiane Lei qui dit « ne vous inquiétez pas ». On a du mal à s'y retrouver. En attendant, on a perdu plusieurs millions d'euros.

Est-ce le seul écueil dans le budget de la CCPEVA ?

Malheureusement non. Il y a aussi le réseau de bus où nous avons raté le coche de nous unir avec Thonon Agglomération pour offrir un service plus efficace et moins coûteux à la population. C'est d'ailleurs surprenant de se dire que deux agglomérations si proches, avec des enjeux communs, ont tant de mal à se fédérer. En tant que citoyens, on ne sait pas pourquoi mais, au final, prendre le bus entre Thonon et Évian c'est compliqué. On met 50 minutes pour relier les deux villes, ça ne favorise pas les transports en commun. Résultat, le coût de la mobilité est fort. Or, si on ne se fédère pas sur l'ensemble du Chablais, on n'arrivera à rien d'intéressant.

Voilà pour la CCPEVA, mais à Évian les choses semblent aller mieux, selon Josiane Lei. La ville se veut exemplaire en matière de développement durable.

Il y a un certain nombre de choses faites comme l'isolation des bâtiments, le plan lumière, etc. Mais c'est obligatoire. Là où on pourrait faire mieux, c'est sur les mobilités douces, les pistes cyclables... Au bout de 5 ans, rien n'a été fait. Dans le débat d'orientation budgétaire, il n'est indiqué que 1 % pour les mobilités douces. C'est pareil pour l'alimentation durable, favoriser les maraîchages, les circuits courts. Il y a des discussions mais concrètement on ne voit rien. Même la cuisine centrale de la CCPEVA est tombée à l'eau car le budget est trop important et les maires ne sont pas toujours d'accord. On a conscience que le temps politique est un peu long mais il faut aussi la volonté de faire avancer les choses.

Rien n'avance, vraiment ?

C'est vrai que sur le papier, il y a beau-

coup de choses qui sont faites, mais dans la réalité, on n'avance pas si vite. Au fur et à mesure des années, on voit que les finances par différents facteurs diminuent et les choix d'investissements ont du mal à se recentrer sur ce qui est nécessaire pour les habitants. On dépense beaucoup d'argent pour de la façade mais à côté de ça, les routes sont toujours dans un état déplorable, les trottoirs pas entretenus. L'exemple le plus flagrant est sans doute l'Évian Summit (un sommet des chefs de tribus invités pour parler des forêts qui ont besoin d'être sauvées). C'est louable mais on a mis un argent fou alors qu'il y a d'autres moyens de faire de l'éducation à la jeunesse. On aurait pu diviser le budget par deux et mettre l'argent sur la sécurité.

Vous avez quelque chose contre la forêt ?

On n'est pas opposants pour le plaisir de dire non, mais pour avoir un regard différent, une vision intéressante. On essaie de raisonner par le bon sens. La population est en difficulté. L'inflation, la difficulté à se loger, le pouvoir d'achat... on doit recentrer les finances pour aider ces personnes-là. Certes on a revu la carte du quotient familial mais c'est tout ce genre de politique du paraître qui nous dérange un peu. Les habitants ont besoin qu'on s'occupe d'eux plus que de briller à l'international. Les Évianais sont en attente de choses moins ambitieuses, plus terre à terre, la voirie, la sécurité. Il faut faire basculer le budget sur des actions du quotidien.

Vous parlez de voirie et de sécurité, serait-ce les maillons faibles de la politique communale selon vous ?

Regardez la RD21, c'est un beau projet car il est pour la sécurisation des habitants. Mais qu'en est-il de la négociation avec le Département qui a pris une toute petite part par rapport à d'autres villes beaucoup mieux dotées. On nous dit qu'il va payer le carrefour de l'X. Mais dans quelles proportions ? Il y a des éléments qu'on ne nous dit pas.

Par ailleurs, on devient des villes-dortoirs avec les conséquences que ça peut avoir pour la sécurité. Thonon et Publier ont fait des efforts en augmentant de manière significative la police municipale. À Évian on n'y arrive pas. Il faut être plus actif sur le budget sécurité.

Dans le même ordre d'idée, ça fait un moment qu'on dit qu'on pourrait favoriser l'accueil des policiers ou des agents publics dans des logements réservés, afin que les gens puissent venir, s'installer. On a des agents qui repartent très vite car ils ont le sentiment de ne pas arriver à trouver leur place.

Tout cela ne ressort-il pas des réunions de consultation que la mairie organise régulièrement avec la population ?

Les réunions de quartiers sont des bilans de mi-mandat. La démocratie participative ce n'est pas ça. À chaque fois que les projets sont abordés, ils sont tout ficelés. Il n'y a qu'à voir avec la chaufferie biomasse, la réunion était juste pour présenter le projet bouclé.

On l'aura compris, la campagne pour les municipales de 2026 commence par une union des oppositions. Un mariage d'amour ou de raison ?

Notre engagement était différent au début mais il reste un engagement citoyen. On veut que les choses aillent mieux pour le territoire et les Évianais. Quatre ans après, notre sentiment reste le même. Il faut toujours continuer à s'engager car on n'a pas beaucoup bougé sur ces marqueurs. C'est pourquoi, on réfléchit et on travaille sur la prochaine campagne électorale. C'est le temps de la construction. L'idée est de se fédérer car nous croyons à la fédération pour apporter du mieux à la population. Comment faire tous ensemble, même si on n'a pas les mêmes idées, pour faire avancer les choses et répondre aux besoins. C'est un cheminement qui se construit pas à pas. On est à une étape importante.

Un mandat dans l'opposition, ça suffit ?

Même si on n'est pas élus depuis longtemps, on a appris beaucoup de choses sur le fonctionnement du système, sur les possibilités de faire bouger les choses, sur les finances, se donner les moyens d'appuyer sur les bons leviers... Or, si la volonté est toujours là, notre position d'opposants ne nous donne pas la possibilité d'activer les bons leviers. ●

SERGE COSTE

SERGE.COSTE@LEFAUCIGNY.FR

L'hommage aux combattants des Glières

Comme il y a 5 ans, le président de la République Emmanuel Macron est venu dimanche 7 avril, rendre hommage aux résistants du plateau des Glières où la mort n'a pas vaincu la liberté, grâce au courage et à l'unité.

À 1 400 mètres d'altitude, sous un ciel gris dominical, les combattants de la liberté reposent désormais pour l'éternité au sein de la Nécropole Nationale des Glières, sur le site des Morette, à La Balme-de-Thuy. Remonter le temps en 1944, lorsque la France est envahie par l'Allemagne nazie, avec la complicité du régime de Vichy, et où va se jouer un épisode de notre histoire qui fera l'honneur de la Haute-Savoie. C'est entre le 31 janvier et le 26 mars 1944, que le Général de Gaulle décide que les 9 000 m² du plateau, serviront de terrain de parachutage afin de fournir armes et vivres à la Haute-Savoie.

L'esprit des Glières

Dans cet esprit, le lieutenant Tom Morel, monté deux mois plutôt sur le plateau, va accueillir et former 465 jeunes hommes, dont la plupart n'avaient même pas fait leur service militaire, afin de protéger ce parachutage. « *Ouvriers, professeurs, paysans, notables, juifs comme catholiques, communistes comme socialistes ou gaullistes, anarchistes et officiers, français et étrangers, unis dans le même combat face au nazisme, combat pour la liberté, combat universel, qui est devenu celui de la France. Voilà cet esprit des Glières, celui qui nous rassemble aujourd'hui* » a énoncé Emmanuel Macron.



210 élèves ont fleuri chaque tombe des héros des Glières



Les rescapés du 27^e BCA des Glières à la fin 44

Honneur

Le 16 mars 1944, l'attaque conjointe des forces de Vichy et de la Wehrmacht va faire du plateau des Glières, un lieu de mort mais aussi d'héroïsme pour tous ces jeunes hommes, avec des combats au corps à corps et quelques fois à 1 contre 5, unis dans le même esprit de liberté, énonçant au crépuscule de leur vie : « *Vivre libre ou mourir !* » 129 maquisards et 20 résistants tomberont dans la neige et le froid, mais auront à jamais contribué à sauver la Haute-Savoie, et l'honneur de la France. Les membres du 27^e Bataillon de Chasseurs Alpains sont passés ce jour-là, à la postérité.

Et déshonneur

Emmanuel Macron a rappelé que « *quand le lieutenant Tom Morel perdit la vie à Entremont, le 9 mars 1944, ce fut une balle française qui l'abattit, tirée par un commandant d'un groupe de réserve vichyste* » et « *quand le 26 mars 1944, le général nazi Karl Plfaum lança ses 2 800 hommes à l'assaut du plateau des Glières, il comptait parmi eux, aux côtés des chasseurs de montagne de la Wehrmacht et des grenadiers allemands,*

des miliciens français et des groupes mobiles de réserve du régime de Vichy. Des Français emprisonnèrent des Français, des Français assassinèrent des Français... Mais le déshonneur des membres du régime de Vichy, n'altérera jamais ni les jeunes montagnards venus combattre aux Glières, ni les communistes montés pour faire corps, ni les maquisards espagnols qui n'ont jamais voulu tirer, sauf légitime défense, sur ces Français de Vichy, pour l'accueil de la grande France.

Pour la postérité

Dès l'automne 1944, les rescapés de ce massacre créèrent l'Association des Glières, puis la Nécropole en 1976, pour que personne ne puisse oublier cet épisode haut-savoyard, de la seconde guerre mondiale. Et lorsque les 210 élèves et 14 chasseurs alpins ont fleuri les tombes de ces héros, déjà parsemées de fleurs jaunes et violettes, un rayon de soleil illumina le cimetière des Morettes, donnant comme un écho furtif de ceux qui sont, à jamais couchés là. ●

NANCY WANOT

NANCY.WANOT@LEFAUCIGNY.FR

Les éboulements se multiplient, que faire ?

Depuis deux ans, les éboulements sur des routes ou des habitations se multiplient dans des proportions importantes. Certains d'entre eux auraient pu entraîner des conséquences dramatiques. Un plan d'envergure semble nécessaire à mettre en place pour les prévenir, mais l'ampleur du phénomène est tel que la tâche est immense et très coûteuse.

Mercredi 13 décembre 2023, quatre routes sont coupées en raison d'un glissement de terrain ou d'une coulée de boue : la RD 213 aux Houches, la RD 909 à Veyrier-du-Lac, la RD 1508 entre Frangy et Mons et la RD 902 au Biot. Juste un exemple mais il y en a beaucoup d'autres. Nous sommes dans un département de montagne et lorsque le climat se dérègle ici, les conséquences sont beaucoup plus graves qu'ailleurs. Un rocher de plusieurs tonnes qui se crashe sur une route, s'il n'y a personne on ferme la route et on répare. Ce même rocher avec de la circulation, c'est une hécatombe. Il faut donc prévoir. Oui mais le nombre de sites à risque devient tellement important que le Conseil départemental, responsable de l'entretien des routes, même en y mettant les moyens, ne peut pas entreprendre toutes les études de prévention nécessaires en même temps. Combien de sites représentent des risques ? Cette question pose problème car il faudrait sonder des centaines d'endroits pour le savoir. On connaît des lieux où manifestement il faut agir avant qu'il ne soit trop tard mais pour les autres, on est dans l'expectative. Par où commencer ? Manifestement il faut aller vite car il est fort probable que le phénomène va s'amplifier. Nous pourrions même connaître plusieurs autres drames dans les mois qui viennent. L'ennui, c'est qu'il y a trop de moyens à déployer en même temps et même si le Département est riche, cela coûterait bien plus qu'un vélodrome. Repérer les zones à risque et les sécuriser immédiatement relève du travail de titan. Fermer une zone à risque et isoler un village, s'il n'y a pas d'autres routes d'accès possibles ? Ce n'est pas envisageable sauf en cas d'urgence absolue. Encore faut-il le savoir. Et puis, chacun s'accorde à conclure que cette accélération d'éboulements,



Travaux de sécurisation de la route des Evaux à Saint-Pierre-en-Faucigny

d'effondrements, de coulées de boue est généralement due au réchauffement climatique. Dans ce cas, ne serait-ce pas au Gouvernement d'agir, à nos parlementaires de se saisir du dossier... et à l'État de débloquer les crédits nécessaires pour anticiper un accroissement des événements ?

En montagne nous sommes battus d'avance à cause du permafrost

La fonte du permafrost (sol gelé en permanence) représente un défi majeur pour le climat mondial. Ce phénomène déclenche un cycle de rétroaction potentiellement dévastateur, contribuant de manière significative au changement climatique actuel. En effet, la fonte du permafrost est principalement liée à l'augmentation des températures anormales dans les régions où il se trouve. Le permafrost mondial contiendrait environ 1 500 milliards de tonnes de CO₂, soit plus du double de la quantité actuellement présente dans l'atmosphère. Mais le permafrost ne s'arrête pas là. La fonte du permafrost engendre des risques significatifs de déformation du sol, provoquant des impacts majeurs sur les infrastructures des populations locales, ainsi que pour les écosystèmes naturels. Ce phénomène de dégel peut entraîner plusieurs formes de déformations du sol,

notamment des affaissements, des phénomènes d'érosion côtière, des glissements de terrain, sans oublier les risques de destruction des fondations et des infrastructures. Lorsque le permafrost se décongèle, les sols qui étaient autrefois gelés, deviennent plus meubles et moins stables. Cela peut conduire à des affaissements de terrain, affectant directement les infrastructures humaines telles que les routes, les bâtiments et les ponts.

Les fondations sur lesquelles reposent ces structures peuvent devenir instables, entraînant des dommages structurels et posant des risques pour la sécurité publique. Les glissements de terrain sont également une conséquence fréquente de la fonte du permafrost. Lorsque le sol gelé perd sa cohésion, il peut glisser en masse, causant des dommages étendus aux paysages et aux zones habitées.

Enfin, les déformations du sol influent sur les écosystèmes naturels en perturbant les habitats des espèces végétales et animales adaptées aux conditions du permafrost. Ces altérations peuvent modifier les équilibres écologiques locaux, affectant la biodiversité et la résilience des écosystèmes. Voilà à quoi nous sommes confrontés en montagne. Cela commence par le haut de la montagne et descend peu à peu. D'autres causes expliquent bien sûr ces éboulements que nous connaissons mais pour les prévenir, il faut des moyens et rapidement. En montagne les habitations sont aussi concernées. On estime en France que 7 000 villages sont en danger. Combien en Haute-Savoie ? L'étude ne le précise pas. On a frôlé la catastrophe à plusieurs reprises ces derniers mois, nous nous trouvons dans une zone à risques, à hauts risques à présent, pour être plus précis. ●

ARNAUD FALLER

ARNAUD.FALLER@LEFAUCIGNY.FR

Chasse aux PFAS, la loi passe à demi-mesure

Jeudi 4 avril, la proposition de loi contre les PFAS de l'écologiste Nicolas Thierry a été votée à l'Assemblée. Ces molécules dites « polluants éternels » sont encore largement utilisées dans l'industrie, malgré la prévention faite autour de leur toxicité potentielle ou avérée. La Haute-Savoie n'en est pas épargnée et ses différents acteurs politiques tentent d'en venir à bout.

Des atomes de carbone reliés à des atomes de fluor. Aussi simple soit-elle, cette formule est devenue un réel calvaire au niveau de la santé et de l'environnement. Les polyfluoroalkylés appelés aussi PFAS, ou « polluants éternels », doivent leur surnom à leur capacité chimique d'être indestructibles. Une fois créés, ces 10 000 à 14 000 PFAS restent dans l'eau, l'air et les sols. Et pour certains, ont été identifiés par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) comme dangereux pour la santé. Le PFOA est un cancérigène certain, tandis que le PFOS, lui, est cancérigène probable. À l'échelle de l'Union Européenne, ce sont 20 d'entre eux qui sont considérés comme toxique avéré ou supposé. Contre ce que certains qualifient de « *problème de santé publique majeur* », le député écologiste Girondin, Nicolas Thierry, a fait voter une loi pour les interdire de plusieurs industries françaises, jeudi 4 avril.

Ils sont partout... dans nos villes

Maladies cardio-vasculaires, dérèglement du système immunitaire, ménopauses précoces, cancer de la thyroïde ou encore des testicules... autant de pathologies que les PFAS sont fortement soupçonnés de favoriser. Présents dans tous les éléments de notre environnement, les PFAS ont été recherchés dans l'eau potable de plusieurs communes par les écologistes au niveau national. Le constat est sans appel : 83 % des 32 communes évaluées montrent une présence de PFAS dans leurs eaux potables. Trois d'entre elles, Giboire, Metz et Le Péage-de-Roussillon, sont même au-dessus

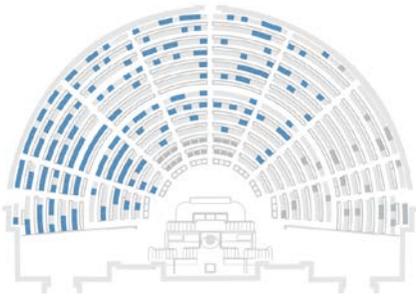


L'eau potable de Cluses polluée aux PFAS à très faible dose

des normes européennes. En Haute-Savoie, les résultats peuvent être considérés comme plus « positifs ». À Cluses, le taux s'élève à 0,002 ug/l, alors qu'à Sallanches il est de 0,0003 ug/l. Si on peut se réjouir d'être fortement en dessous de la norme européenne à 0,100 ug/l, les molécules trouvées sont le PFOA, le PFPeA (Cluses) et le PFOS (Sallanches), soit faisant partie des PFAS identifiés comme dangereux pour la santé, à ce jour. Jacques Vanjean, porte-parole des écologistes Arve et Mont-Blanc, se questionne : « *Est-il normal de retrouver*

même à faible dose des PFAS, sachant qu'on en a testé que 20 ? D'autant plus, qu'on parle ici seulement de l'eau potable, qui est censée être déjà filtrée. Les taux dans les lacs par exemple sont souvent plus élevés. »

Pour avoir une meilleure visibilité, la ville de Sallanches a prévu de faire régulièrement des prélèvements. Pour les Hot-spot comme Rumilly, les écologistes vont faire la demande auprès du préfet, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou encore de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et



Où est passée la droite ?

du travail (ANSES), de bien vouloir faire des études d'imprégnations. C'est-à-dire, comme le fait actuellement la métropole de Lyon en testant par tous les moyens, tous les environnements pour pouvoir « donner les bons conseils aux citoyens et pour rechercher dans le temps, quelles ont été les sources de pollution auxquelles ils ont été exposés. Il faut enrichir la connaissance scientifique autour des PFAS et ce genre d'étude peut en être un point de départ », affirme l'écologiste.

Une loi très discutée

Après la proposition de loi déposée en février 2024 par Nicolas Thierry, la bonne économie des entreprises a tout de suite été mise en opposition. Dans sa version initiale, le texte prévoyait que l'usage des PFAS soit interdit, dès juillet 2025 et que tous produits cosmétiques, de fart (ski), textiles et ustensiles de cuisine soient bannis dès janvier 2026. Après les mobilisations de plusieurs entreprises, et notamment Tefal, du groupe Seb, différents amendements ont été déposés. Selon Jacques Vanjean, « le problème des normes autour des toxiques c'est qu'elles sont toujours un compromis entre les connaissances scientifiques et les impacts économiques. Malheureusement, on a des exemples. Avant ça, j'étais médecin du travail et on se battait contre l'utilisation du trichloréthylène dans le monde du décolletage. Et le taux qui était considéré comme correct à ce moment-là a été descendu de 10 fois au fil des années ».

Pourtant, pour Anne-Cécile Violland, députée Horizons de Haute-Savoie et présidente du Groupe Santé-Environnement, cette proposition était « irresponsable et irréaliste ». C'est pourquoi, cette dernière a proposé à la majorité, un amendement proposant de reporter à 2030 l'échéance, afin de laisser aux entreprises « le temps nécessaire ». Persuadée que c'était une ma-

nière de « donner un message aux entreprises qui ne s'engagent pas ». Mais on sait que le règlement européen REACH est en cours d'écriture et qu'il risque d'intervenir sur la question des PFAS, aux alentours de 2028, « l'amendement serait donc tombé à ce moment-là. Quand on va être face au vote au niveau de l'UE, ils vont aussi vouloir retirer les PFAS des ustensiles de cuisine. On aura la même problématique. Là, je leur proposais simplement d'anticiper. À un moment donné, on ne pourra pas retarder systématiquement la réflexion sur la santé-environnement qui est un problème de santé publique majeur. On ne pourra pas faire l'impasse plus longtemps ».

Cette proposition d'amendement n'aura pas eu le succès escompté. Le choix des parlementaires de la majorité s'est tourné vers la suppression totale de l'alinéa concernant les ustensiles de cuisine, pas sans incitation. « Tout le lobby Seb arrive dans l'hémicycle et dit à mes collègues que 3 000 emplois sont en jeu. Je suis donc la seule de la majorité à avoir voté pour cet amendement, au point que l'huissier m'a demandé si je ne m'étais pas trompée », explique la députée.

Des alternatives, à quel coût ?

« Dans la loi, on parle d'interdire les PFAS dans la production de choses non indispensables, ce qui représente beaucoup. Quand on parle de choses indispensables on parle là de produits médicaux, etc., on ne parle pas de poêle à frire, nos mères, nos pères cuisinaient avec des tas d'alternatives », assure Jacques Vanjean. Mais du point de vue d'Anne-Cécile Violland : « On ne peut pas se permettre d'interdire trop vite des molécules, aussi polluantes soient-elles, quand on n'a pas de réelles alternatives. Il y a plusieurs risques : la délocalisation des entreprises à l'étranger, ce qu'on ne souhaite pas étant donné que Seb en a encore 14 en France ; mais aussi un détournement de la clientèle vers d'autres marques. » Pour la présidente du Groupe Santé-Environnement, « c'est une question d'économie mais c'est aussi au nom de la santé-environnement ». Selon elle, la contrainte de temps pousserait à « produire des choses pires que ce qu'il y avait avant, faute de temps pour effectuer les travaux et études tests nécessaires ». Tout de même, le PFOA étant proscrit depuis 2009, l'interdiction leur pendait au nez depuis un certain temps...

Qui règle l'addition ?

Si l'on en croit la logique du pollueur-payeur et la future réglementation européenne REACH, les entreprises vont devoir passer au guichet tôt ou tard. C'est à se demander alors, pourquoi ne pas commencer maintenant ? Selon la députée, les entreprises, et notamment celles d'ustensiles de cuisine comme Seb, se sentent épargnées : « Si on les écoute, elles ne polluent pas. Pourtant, j'ai des rapports de l'ANSES qui ne sont pas aussi radicaux que ça. Certains composants sont moins nocifs pour la santé mais le restent quand même. » Dans cette logique, Anne-Cécile Violland a également proposé un amendement pour faire payer les fabricants. Une proposition que Tefal a bien entendu soutenue, c'est toujours plus agréable de partager l'addition. Mais « Bercy » n'étant pas du même avis, elle a accepté de retirer cet amendement à la seule condition que « le Gouvernement s'engage à trouver une solution pour équilibrer les sources de financement, dès un milliard d'euros estimés pour la dépollution des eaux, au niveau national. En tant qu'ancienne maire, il m'est impensable de faire payer des coûts comme cela aux collectivités locales ». La solution de la contribution des agences de l'eau a donc été actée, elles devront donner les moyens financiers aux collectivités locales. Une promesse du petit doigt avec Roland Lescure, Ministre délégué chargé de l'Industrie de France. Le prochain projet de loi de finance reste à surveiller de près...

ALEXANDRA REY

ALEXANDRA.REY@LEFAUCIGNY.FR



Anne-Cécile Violland et ses multiples amendements

Le monde du ski s'essaie à une neige artificielle plus écolo

L'heure est à l'adaptation pour les stations de montagne. Face aux températures de plus en plus hautes et aux faibles chutes de neige, les professionnels de la neige de culture tentent d'en optimiser la production. Plus d'une centaine d'entre eux se sont réunis fin mars, pour comprendre comment « faire mieux avec moins ». Objectif : rendre la neige de culture plus écolo. Rêve illusoire ou réel avenir ?



© Association Nationale des Professionnels de la Neige de Culture

Les nivolateurs pensent au demain plus chaud et sans neige

Après avoir passé le troisième hiver le plus chaud que la France n'ait jamais mesuré, il est plus que temps de poser la question de l'adaptation des stations de montagne. Les différents acteurs s'y mettent et notamment les nivolateurs et nivolatrices. Ces professionnels des montagnes françaises et de la neige de culture se sont rassemblés fin mars, lors d'un colloque annuel à Val-Cenis en Savoie, pour parler de l'avenir de l'or blanc artificiel, souhaitant le

rendre moins gourmand en eau et en énergie. Plusieurs propositions innovantes ont été énoncées.

L'innovation à tout prix ?

Au regard du réchauffement climatique, il existe deux catégories de penseurs, ceux qui sont persuadés qu'il faut opter pour la sobriété, et ceux qui pensent que la technologie va nous sauver. Si les associations écologistes penchent du côté de la limitation de production de neige

de culture, les nivolateurs et nivolatrices tentent de trouver des solutions pour continuer, en ayant un moindre impact. Guillaume Gansert préside l'Association nationale des professionnels de la neige de culture (ANPNC), et explique que « plusieurs sociétés ont présenté leurs innovations, certaines proposent d'optimiser la production en créant de l'électricité avec les canons à neige, d'autres proposent des drones qui permettent de surveiller et de mesurer les domaines skiables, les man-

teaux neigeux, pour optimiser le travail des enneigeurs ». Les canons à neige d'une partie des stations recouvrent les pistes de manière uniforme, peu importe le manque. Ces drones viendraient donc en appui aux dameuses, équipées de GPS, qui permettent déjà une première analyse de l'environnement. Serre-Chevalier a été la station pionnière de cette technologie, en partenariat avec la start-up ELDA Technology basée à Toulouse.

Au cœur de la concurrence

Mais face à l'urgence climatique, la priorité ne serait-elle pas de repenser le modèle économique qu'est celui du ski, plutôt que de produire une neige artificielle plus sobre en énergies ? Pour le nivoculteur, il s'agit de s'adapter : « C'est sûr que vouloir continuer à faire de la neige à 600 mètres ou 800 mètres d'altitude, ça va être compliqué, mais elle sera encore présente dans plusieurs années et a de l'avenir sur plusieurs domaines. C'est pour ça que nos partenaires travaillent sur de l'innovation. Le travail que l'on faisait sur une fenêtre de froid de 200 h avant, on le fait en 50 h aujourd'hui. Donc ça demande de meilleures compétences, de devenir de vrais techniciens pour optimiser au mieux cette production. » En Europe, la France est presque bonne élève ! Elle se positionne derrière les autres pays de l'arc Alpin en termes de production de neige artificielle : 40 % des domaines skiables français sont couverts par la poudre des canons, contre 70 % en Italie, 49 % en Suisse, et 70 % en Autriche. Mais comme dit l'adage, « ce n'est pas parce qu'il y a pire ailleurs, qu'on ne peut



La star de la glisse

pas espérer mieux ici ». Les associations écologistes sont unanimes : il ne faut pas augmenter la production de neige de culture, qui selon eux, a déjà un impact considérable sur l'environnement. Pour Guillaume Gansert, le but n'est pas de rattraper le temps perdu : « La politique de couverture des pays comme l'Autriche date des débuts de la neige de culture. Les rattraper serait des projets monstrueux, tellement nous avons du retard. Par contre, oui, il va y avoir des extensions de réseaux. En fonction des changements climatiques, on va démonter tout ce qui sera en dessous de 1 000 m et les déplacer. On n'a pas d'intérêt à s'acharner sur les zones qui ne sont plus utilisables, où il n'y a plus de températures adaptées sur

le long terme. » Cependant, les 40 % de couverture restent une moyenne. Chaque station a sa propre politique d'expansion et certaines comptent des taux aux alentours des 70 % comme nos voisins.

Un avenir à moindre impact ?

La neige de culture est assez controversée, tant par sa méthode de production que sa finalité, ce n'est plus nouveau. Bien que la tendance soit à une technicité plus verte, les associations écologistes ont passé l'hiver à alerter sur le modèle du ski, qui ne serait plus en adéquation avec l'avenir de la montagne. Un avis partagé par la Cour des comptes qui dans son dernier rapport datant de février ne s'est pas caché de remettre en question le modèle économique actuel des montagnes. L'impact existerait tant dans l'utilisation de l'eau, qui devient de plus en plus une denrée rare, que dans la fonte. Anciennement pratiqué, le puisement d'eau potable n'est plus d'actualité, selon le président de l'ANPNC. Elle se fabrique d'une seule façon : avec une eau qui provient « des retenues collinaires, de l'eau de ruissellement, de l'eau de pluie ». Enfin... « pour une majorité ». Ce qu'on entend par eau potable, « c'est l'eau après traitement, celle qu'on trouve dans les réseaux de la ville », affirme Guillaume Gansert. Pourtant, selon le centre d'information sur l'eau : « 62 % de l'eau du robinet provient des eaux souterraines (nappes superficielles et profondes), les 38 % restants proviennent des eaux superficielles (torrents, rivières, lacs). »

ALEXANDRA REY

ALEXANDRA.REY@LEFAUCIGNY.FR

**SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION
SUR NOTRE SITE INTERNET**

www.lefaucigny.fr

Abonnement numérique 60€ / an

« La sauvegarde qui nous fige dans le passé n'est pas forcément souhaitable »

Entre la manifestation contre le réaménagement du parc sous le Belvédère, la protestation contre le projet de démolition de la villa « La Frégate » et l'inauguration de l'exposition *Conquêtes spatiales*, il a beaucoup été question d'urbanisme, les samedi 6 et dimanche 7 avril à Thonon.

Entre 45 et 50 personnes – selon les organisateurs – ont suivi la conférence programmée par « Sauvez Thonon » le samedi 6 avril et animée par Tristan Meudic. Passionné de plantes et d'arbres remarquables, celui-ci expliquait l'importance de conserver sur la buxaie du Belvédère de Thonon, un espace vert d'un peu plus de 3,5 hectares que la ville a entrepris de remodeler pour la modique somme de 12 millions d'euros.

La mairie entend ainsi « *renaturer* » cet espace « *afin de restaurer les continuités écologiques (trames vertes et bleues) et dynamiser la biodiversité* ». Tout en mettant « *en valeur les vues imprenables sur le lac* » et en offrant des « *ambiances différentes, tantôt structurées, tantôt plus champêtres* »,



Le « printemps de la Frégate » a fait le plein, dimanche 7 avril

précise la Ville.

« *C'est un projet ambitieux qui modifiera complètement la physionomie du site, avec*

des terrasses et promontoires, mais aussi l'aménagement d'un théâtre de verdure ou encore d'une passerelle serpentant à la cime des arbres afin d'offrir de nouvelles perspectives de vue sur le lac », explique le maire, Christophe Arminjon, sur le site de la commune. Un vrai petit paradis.

Et ce n'est pas tout ! « *Le projet prévoit aussi la reprise de la façade du château de Sonnaz, avec la suppression du balcon existant, en très mauvais état, ainsi que la transformation des terrasses du square Eberbach, et la présence d'eau grâce à l'implantation de plusieurs fontaines sur différents secteurs du parc* », continue la mairie. « *Autant d'ambiances et d'atouts touristiques qui offriront une nouvelle expérience de visite aux promeneurs.* »

Un véritable parc d'attractions, valorisé par la plantation de 60 000 nouvelles plantes et plus de 100 arbres. Autant dire que la préservation des espèces endémiques telles que les buis vieux de plus de 350 ans ne pèse pas lourd dans la balance.



La fête a été animée par Aimé, du « Théâtre de la Toupine »

« S'adapter à la réalité »

Une centaine de personnes participaient au « printemps de la Frégate », organisée le lendemain dimanche 7 avril par l'association « Patrimoine du Léman » pour protester contre le projet de démolition du bâtiment « La Frégate », seul exemple en Chablais de l'architecture dite « paquebot » en vogue dans les années 1930. Une maison atypique qu'un promoteur envisage de raser pour la remplacer par un immeuble tout ce qu'il y a de plus moderne... et de plus banal dans le paysage Thononais où le béton pousse plus vite que les champignons.

Sans doute est-ce cela, « l'évolution » dont se gargarisait le maire, Christophe Arminjon, lors du vernissage de l'exposition *Conquêtes spatiales* (voir notre encart), le samedi 6 avril, devant une foule... d'une dizaine de personnes, en comptant les agents communaux mobilisés pour l'occasion. C'est dire si sa vision de l'avenir urbain de la commune est crédible. Mais l'avantage d'une salle quasiment vide, c'est qu'elle n'offre que très peu de contradictions. Et le grand démocrate a courageusement, et en toute tranquillité, pu donner sa vision de l'avenir urbanistique de Thonon. Avec cette condition que « dans une ville, un habitat doit s'adapter ». Et pour cela, « faut-il garder ce qui est venu dénaturer le voisinage ? », s'est-il interrogé sans citer ouvertement le cas de « La Frégate », mais inutile de prendre le GPS pour suivre sa pensée. La réponse tombait comme un couperet, « il faut s'adapter à la réalité », plutôt que de « céder à la pression locale » et à « un conservatisme très fort ». Pour lui,



Au discours inaugural de l'exposition *Conquêtes spatiales*...

il ne fait aucun doute : « La sauvegarde qui nous fige dans le passé n'est pas forcément souhaitable. Il faut évoluer. »

C'est clair ? Presque, car au même moment, les boîtes à lettres de la ville recevaient le bulletin municipal *Thonon magazine* accompagné d'un alléchant bilan de mi-mandat dans lequel la commune affiche son souci de « valoriser l'existant ». Elle en veut pour preuve la réhabilitation de l'ancien casino « d'après l'état d'origine », ou encore la « mise en valeur du quartier Art Déco grâce à la réhabilitation du bâtiment de l'Excelsior, l'aménagement de son parvis, place Henri Bordeaux, et le renforcement du plan façade » accompagné d'« aides majorées aux propriétaires pour ce style architectural ». Il y aurait donc des patrimoines « souhai-

tables » et d'autres « qui nous figent dans le passé » à Thonon ? Il aurait été intéressant que la mairie soit un peu plus précise sur les critères scientifiques et culturels qui guident ses choix.

Quelques jours plus tôt, le mardi 2 avril, lors d'une réunion publique sur le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) à l'Espace Tully, l'édile s'était d'ailleurs montré plus évasif sur le sujet face aux questions forcément déplacées de cette populace qui « confond la démolition d'un local poubelle avec la démolition d'une habitation » (voir *Le Faucigny* du 29 mars)...

Dialogue avec lui-même

Mais ne croyez pas que le maire de Thonon snobe ses administrés. « L'urbanisme se construit aussi avec les habitants », affirme-t-il haut et fort. C'est pour ça que « depuis le début du mandat, nous travaillons à des assises locales du développement urbain ». La mairie s'est même dotée d'un « conseil en urbanisme », censé être au service du public. Sauf qu'« on devait avoir un rendez-vous avec le maire, puis avec l'urbaniste de la mairie, mais nous n'avons plus jamais eu de nouvelles, aucun contact », se désolait dimanche matin l'architecte Marc Valère, président de « Patrimoine en Chablais ». L'association a pourtant des propositions à formuler. « La mairie est en train de transformer le parc sous le Belvédère en jardins de Babylone pour 12 millions d'euros », et si les associations ne sont « pas contre un réaménagement des lieux »



... il y avait beaucoup d'espace vide dans le public

qui peut être intéressant », la démesure du projet interpelle. Alors même qu'« avec 10 % du budget prévu, on peut racheter et restaurer la Frégate pour l'ouvrir au public », sous forme de centre médical, d'accueil pour enfants, voir d'attraction touristique, comme cela se fait dans de nombreuses autres communes dotées de tels vestiges du passé. En attendant les résultats du recours déposés par l'association et le diagnostic de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), qui s'est saisie du dossier, « le maire a toutes les cartes en main pour faire quelque chose. La balle est dans son camp ». Ou dans celui des bulldozers... ●

SERGE COSTE
SERGE.COSTE@LEFAUCIGNY.FR



L'accès au parc étant fermé, la conférence organisée par « Sauvez Thonon » s'est tenue en haut du Belvédère, sous un soleil de plomb

Légendes urbaines

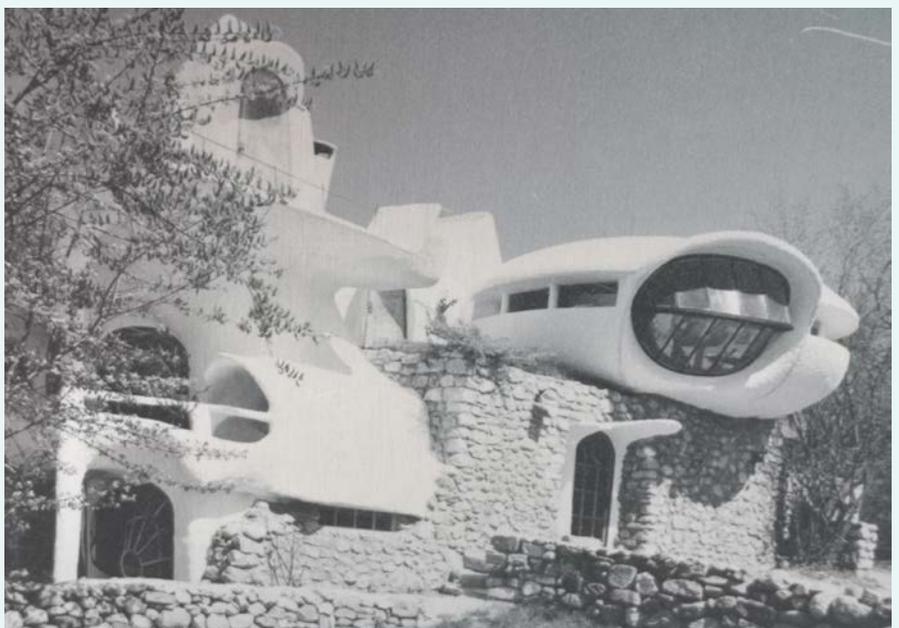
L'exposition qui se tiendra jusqu'au 25 mai dans le forum du pôle culturel de la Visitation, à Thonon, s'inscrit dans le cadre du « Printemps des coquelicots » et a pour vocation de faire « réfléchir sur l'habitat de demain », expliquait la mairie lors de l'inauguration, le samedi 6 avril, devant une poignée d'auditeurs. Sauf que le maire de cette avenante commune s'est un peu emmêlé les grues qui fleurissent de part et d'autre de la ville. En fait, il s'agit d'une exposition itinérante mise en place depuis plusieurs années par le CAUE (conseil en aménagement, urbanisme et environnement) de la Haute-Savoie. Il s'appuie sur les travaux d'une doctorante en architecture axés sur des expérimentations des années 1960-1970 ; une période où les architectes visionnaires imaginaient l'avenir de l'habitat – c'est-à-dire pour eux, à l'horizon de l'an 2000 –



La célèbre « bulle » de Douvaine

avec rondeur, multipliant les projets de bâtiments « bulles » tels que la salle polyvalente de Douvaine, qui avait coûté son siège au maire de l'époque, le docteur Miguet. En ce temps-là, les architectes Jean-Louis Chanéac, Claude Costy et Pascal Häusermann inventaient de nouvelles formes spatiales. Voire, des bâtiments évolutifs où chaque pièce constitue un élément qu'on emboîte ou qu'on enlève en fonction des besoins. Une douce utopie

urbanistique qui n'a pas fait long feu. C'étaient souvent « des architectes de papier », expliquait Dany Cartron, le représentant du CAUE. « Ils ont beaucoup dessiné mais n'ont pas beaucoup construit », à l'exception de quelques maisons. Faut-il pour autant les détruire, sous prétexte qu'il « faut évoluer », comme l'assène le maire de Thonon, Christophe Arminjon, pour justifier la démolition de la villa « La Frégate » ?



Faut-il détruire les architectures du passé au nom de « l'évolution » de l'urbanisme ?

RD 3508 : ce n'est pas encore gagné

La concertation pour le projet de doublement de la RD 3508 Sud entre l'échangeur autoroutier d'Annecy Centre/A41, celui de Gillon (Epagny Metz-Tessy) et le viaduc de Brassilly, afin d'améliorer les conditions de circulation sur la voie de contournement d'Annecy s'achève le 17 avril. Quelques surprises sont à prévoir.

La section de RD 3508 concernée a fait l'objet d'un dossier d'enquête préalable à la DUP et à l'attribution du caractère de route express à la voie nouvelle, pour le projet de la voie rapide de Poisy (2^e section). C'est-à-dire du PR (parking relais) 1+000 et l'échangeur de Gillon à son raccordement à la RN 508 au PR 36+500. Cette voie rapide à 2 chaussées séparées sera d'une longueur d'environ 5 100 mètres, avec une vitesse de circulation de 80 km/h, avec l'aménagement d'une voie supplémentaire pour véhicules lents. Coût du projet : 36 millions d'euros, 50 % pris en charge par le département, 50 % par le Grand Annecy. Reste à régler le dossier environnemental et là encore, cela risque de coincer.



Des zones d'ombres

Car quelques points bloquants persistent. Un secteur de forte dégradation de la qualité des habitats aquatiques avec une érosion marquée des berges est identifié lors de son passage entre la RD 2508 et la D14. La qualité des boisements de berges et la quantification des bois morts sont mauvaises pour le tronçon en aval de la buse des Creusettes. Nous voici donc rassurés. Ce ne fut pas le cas de la préfète de la Région. Le 15 juin 2023, elle avait décidé que ce projet devait être soumis à évaluation environnementale. Elle a estimé qu'en matière de biodiversité, si le projet se situe en dehors de secteurs Natura 2000, il est cependant susceptible d'intercepter deux zones humides de 2,66 ha et 646 m². Ce qui l'inquiète également, c'est que le périmètre du projet se situe dans certains endroits où des risques de crues existent. Elle constate également que 13 sites relevant de la base de données BASIAS (Base de données des anciens sites industriels et activités de services) ont été recensés

ainsi que deux ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), sans oublier une canalisation de gaz. La liste s'allonge avec le bruit. Il y aura des incidences mais on ne sait pas encore lesquelles ! La réalisation du projet va entraîner des prélèvements d'eau mais le dossier ne permet pas d'apprécier leurs volumes. Le dossier a également été présenté sans que le volet air n'ait été étudié. Et ce n'est pas tout ! La réalisation du tronçon va générer un volume de déblais très important mais on ne sait pas combien. Enfin, la préfète considère que le dossier ne présente pas d'analyse paysagère et de photomontage, ce qui fait qu'on ne peut pas se faire une idée sur les futurs aménagements. Bref la copie rendue était légère.

Les associations FRAPNA, LPO, Asters ou encore FNE vont pouvoir s'en donner à cœur joie.

Du côté du Conseil départemental, on tente de se défendre. Un Conseil qui reconnaît que lors de sa construction, la voie n'avait pas fait l'objet d'études et de protections

acoustiques « en l'absence d'obligations à l'époque » est-il précisé. Une étude a été réalisée et on promet des protections à présent. Une autre étude d'inventaire écologique sur la faune et la flore est en cours. Et puis c'est promis, concernant l'eau : « L'infrastructure actuelle ne permet pas de collecter et traiter les eaux avant rejet en milieu naturel. » On prévoit donc la mise en place d'un réseau de collecte et la réalisation de 8 bassins.

Ce fut donc un dossier au départ très bien ficelé et dont les coûts vont exploser. Cerise sur le gâteau, il semblerait bien que la nature des travaux à réaliser soit incompatible avec les règlements de plan de zonage des communes concernées. On attend l'enquête publique mais ses résultats ne seront pas connus avant 2025. Les opposants ont tout le temps pour s'organiser. Quant au directeur financier du Conseil départemental, il va devoir budgéter quelques millions en plus...

ARNAUD FALLER
ARNAUD.FALLER@LEFAUCIGNY.FR

À Grenoble, Mountain Planet fête ses 50 ans

Depuis 1974, Grenoble accueille tous les deux ans le plus grand rassemblement international de la filière montagne. Ce rendez-vous incontournable se tiendra du 15 au 18 avril prochains, à Alpexpo.

Bien que le nom ait changé, son identité est restée la même ! Mountain Planet fêtera cette année ses cinquante ans d'existence. Créé en 1974 sous l'impulsion de Michel Drapier, l'ancien Salon de l'aménagement de la montagne (Sam) est devenu en cinq décennies l'un des plus grands rassemblements internationaux des professionnels du monde de la montagne et de son aménagement. « Dès son

origine, Mountain Planet a pris pour fondement de ne négliger aucun acteur qui vit, travaille et vibre la planète montagne, indique Jérôme Riff, directeur d'Alpexpo, qui organise de l'événement. En cinquante ans, ce salon est devenu un espace de réflexion et d'échanges sur les défis du secteur de montagne. Il s'évertue toujours et encore à être le catalyseur de toutes les intelligences, le vecteur de liens passés, présents et futurs. »

Preuve en est le secteur des sports et de loisirs est en hausse. « Si en 2022, cela représentait 56 entreprises, cette année, nous en comptons déjà 60, dont 27 nouvelles, confirme Jérôme Riff. Parmi ces nouveaux exposants, certains viennent de Chine, du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de Belgique et d'Allemagne. Accrobranche, villages perchés, parcours santé, tyroliennes... : la diversification

initiée par Mountain Planet se poursuit. Ces activités, différentes de celles associées à la neige, sont de vrais éléments de prospection et de communication pour le salon. »

Un salon pro très attendu

Depuis sa création, le succès de Mountain Planet ne se dément pas, puisqu'en 2022, ce rendez-vous biennal a réuni 23 000 professionnels, dont 2 900 visiteurs internationaux en provenance de 71 pays. La dernière édition fut effectivement mémorable, marquée par le retour triomphant de ce salon, suite à l'annulation de l'édition 2020, lors de la crise sanitaire. Tout l'écosystème de l'aménagement et du tourisme de montagne avait eu à cœur de se retrouver durant trois jours pour faire le bilan de cette période chahutée pour l'ensemble de la filière montagne et pour porter ensemble le regard sur un futur tout aussi incertain du secteur, fortement impacté par le changement climatique. « Cette édition 2024 sera aussi l'occasion de réaffirmer que, pour les professionnels de l'aménagement de la montagne, ce salon mon-

Six Mountain Planet Trophées

Pour son cinquantenaire, le salon organise, en partenariat avec nos confrères de *Montagne Leaders*, la première remise des Mountain Planet Trophées. Ouvert à tous les exposants, ce concours récompensera les innovations selon six catégories : mobilité, biodiversité et développement durable, digital et parcours client, diversification, tourisme et enfin le coup de cœur du jury. Les innovations candidates doivent remplir certains critères : être datées de moins d'un an, avoir un engagement durable et disposer d'une première expérience concrète ou bien être brevetée. Intégrée dans une politique environnementale, au sein d'un territoire ou d'une destination, elle doit

avoir un impact écologique positif et être valorisée par des témoignages d'expérience favorable. La liste des lauréats sera dévoilée le 18 avril, à 12 h, sur l'espace Agora du salon.





Plus de 900 marques sont attendues à Alpexpo : des entreprises étrangères, mais aussi des fleurons français, comme ici POMA.

dial est un lieu d'échanges des bonnes pratiques, responsables et résilientes pour l'avenir de nos massifs montagneux », estime Nathalie Béranger, la présidente d'Alpexpo et de Mountain Planet. D'ailleurs, cette édition aura également une résonance particulière pour la filière montagne tricolore, en raison de la candidature des Alpes françaises aux Jeux olympiques d'hiver de 2030. « Ces Jeux sont une formidable opportunité pour accélérer la transition vers une montagne plus durable, avec

une possibilité d'initier un certain nombre de transformations, à l'instar de la transition énergétique des dameuses afin qu'elles fonctionnent à l'hydrogène », commente Laurent Wauquiez, le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, actionnaire majoritaire du parc événementiel grenoblois.

Demandez le programme !

Avec une cinquantaine de temps forts, en plénière comme sur les stands des exposants, cette édition de Mountain

Planet sera plus particulièrement placée sous le signe de la prospective et des nouvelles technologies pour anticiper les tendances touristiques et penser la montagne de demain. Quatorze conférences et trois tables rondes figurent au programme du salon cette année. D'abord, le 16 avril, l'expert suisse Laurent Vanat présentera un rapport international très attendu sur l'évolution du tourisme de neige et de montagne. Le même jour, une table ronde majeure traitera « des nouveaux superpouvoirs des

données », ou comment les datas deviennent l'une des clés de l'avenir des destinations touristiques. Les deux autres tables rondes porteront respectivement sur « la RSE comme chance à saisir », le 17 avril, et sur « la fidélisation client au défi de l'hyper satisfaction », le 18 avril. Et gagnons qu'après cinquante ans d'innovation, Mountain Planet saura réserver encore d'autres surprises.

●
VICTOR GUILBERT,
AVEC JUAN BELLEVILLE
ET CAROLINE FOUCHÉ

50

Créé à Grenoble en 1974, le Salon de l'aménagement en montagne, devenu il y a quelques années Mountain Planet, soufflera ses cinquante bougies.

457

C'est le nombre d'exposants, représentant plus de 900 marques, allant de la start-up au grand groupe industriel, en passant par la PME.

25

C'est le nombre de pays différents qui seront rassemblés sur le parc événementiel d'Alpexpo, à Grenoble pour cette édition 2024 de Mountain Planet.

57

C'est le nombre de temps forts qui attendent les participants : tables rondes, conférences, lancements de produits... seront animés par 150 intervenants.

Rééquilibrer le marché locatif

La sénatrice de Haute-Savoie Sylvianne Noël (LR) a été nommée par le Sénat, rapporteure pour la proposition de loi présentée en avril 2023 à l'Assemblée, visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue, dans les territoires touristiques. Entretien.

Le Faucigny : Quels sont les leviers pour rééquilibrer le marché locatif et mieux encadrer la location des meublés ?

Sylvianne Noël : La proposition de loi suggère des dispositifs concrets, notamment le fait de généraliser la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme, afin d'avoir une vision claire sur l'ampleur du phénomène. Elle propose également une réforme de la procédure d'autorisation préalable pour le changement d'usage, qui est de rigueur lorsqu'un particulier souhaite louer son bien de façon touristique. À travers ces deux dispositifs, nous allons permettre aux maires d'avoir les moyens de tenter de réguler ces locations, tout en leur laissant le libre choix.

Un volet fiscal est également prévu permettant de rendre un peu moins attractive la location saisonnière, car jusqu'à présent elle bénéficiait d'un régime fiscal très favorable. Pour les meublés classés, les propriétaires pouvaient obtenir un abattement de 71 % avec un plafond de revenus à 188 000 €, et pour les non classés 50 % d'abattement pour 77 000 €. Alors qu'avec la proposition de loi, dans sa version modifiée en commission, les meublés classés en zone tendue auront un abattement de 30 % dans la limite de 30 000 € et pour les non classés, 30 % d'abattement dans la limite de 15 000 €. Il y a cependant une exception notable insérée par un point d'amendement à l'Assemblée, concernant les « stations classées montagne », car nous redoutions qu'en pénalisant les meublés classés, les propriétaires n'auraient plus d'intérêt à se faire référencer, et ainsi fassent perdre la qualité de « stations classées tourisme ». C'est pourquoi, pour certaines stations, la proposition prévoit un abattement supplémentaire de 41 % dans la limite de 50 000 € de revenus pour les « stations classées montagne ou d'alpinisme ».



Sylvianne Noël a défendu la question des meublés locatifs en Haute-Savoie

Cette proposition permet également la création, au sein d'un PLU, de zones dédiées à la résidence principale, délimitant des zones à usage de résidences principales et instaurer des contrôles. Si cet engagement n'était pas respecté par un propriétaire, il pourrait entraîner de fait l'annulation de plein droit au bail, ce qui devrait représenter une sanction assez forte.

Comment allez-vous instaurer ces contrôles ?

C'est toujours difficile à réaliser, mais nous souhaitons nous appuyer sur les maires pour tenter de surveiller cela, peut-être également par le biais des plateformes de mise en location, et dans ce cas, la loi prévoit des sanctions assez dissuasives en cas de manquement, puisque le maire pourra mettre en demeure le propriétaire, afin de régulariser la situation avec la mise

en place d'une astreinte qui pourrait aller jusqu'à 1 000 € par jour, dans la limite d'un montant total de 100 000 €.

Néanmoins il me semble extrêmement important de préserver une forme de dentelle, dans la mise en œuvre de cette réglementation, car on se rend compte que tous les secteurs touristiques ne sont pas impactés de la même façon par ce phénomène de prolifération de résidences secondaires, style Airbnb. Dans certaines communes, les élus recherchent cela, je pense notamment aux stations thermales. Ces logements correspondent tout à fait à ce que recherchent les curistes. Il faut donc laisser aux maires la nécessité ou non, d'activer le dispositif en fonction des besoins du territoire.

L'autre volet que je tiens à souligner, c'est qu'à mon sens, pour que les gens reviennent à de la location permanente à l'année,

il me semble indispensable d'offrir un statut plus protecteur aux propriétaires, contre les impayés, les dégradations, les squats, car nous avons tous des exemples à citer. C'est pourquoi certains propriétaires préfèrent payer des taxes de logements vacants, plutôt que de louer leur logement de façon saisonnière.

Quel est le profil des personnes auditionnées ?

C'est très diversifié, j'ai auditionné Airbnb, et dans les semaines à venir, il y aura une table ronde avec les acteurs de la montagne réunissant les associations d'élus, les communes du littoral, l'Association des maires de territoires touristiques, une table ronde avec les acteurs du thermanisme,

la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, une table ronde avec les grandes villes Paris, Bordeaux, Marseille, etc. Le Collectif National des Habitants Permanents (CNHP), l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, N.D.L.R.) pour l'hôtellerie, je dois également voir le Conseil Supérieur du Notariat. Je réalise que la tâche d'une synthèse sera ardue mais très intéressante.

Pour rappel, la proposition de loi émise le 23 avril 2023 par les députés Annaïg Le Meur, Inaki Echaniz, Bastien Marchive, Guillaume Kasbarian, Sylvain Maillard, Boris Vallaud, Laurent Marcangeli, Laurent Esquenet-Goxes, Maud Gatel, Pascal Lecamp Bruno Milienne, Hubert

Ott, Jimmy Pahun, Richard Ramos vise « à lutter contre les phénomènes d'éviction des résidents permanents des zones tendues en favorisant la mise sur le marché de logements destinés à la location de moyenne et longue durée, tout en intégrant les spécificités des territoires. Il limite les conflits d'usage entre le locatif d'habitation et la location touristique et favorise l'implantation de résidences principales dans les zones tendues en élargissant les pouvoirs de réglementation des élus locaux et en supprimant l'avantage fiscal octroyé aux logements de tourisme classés ».

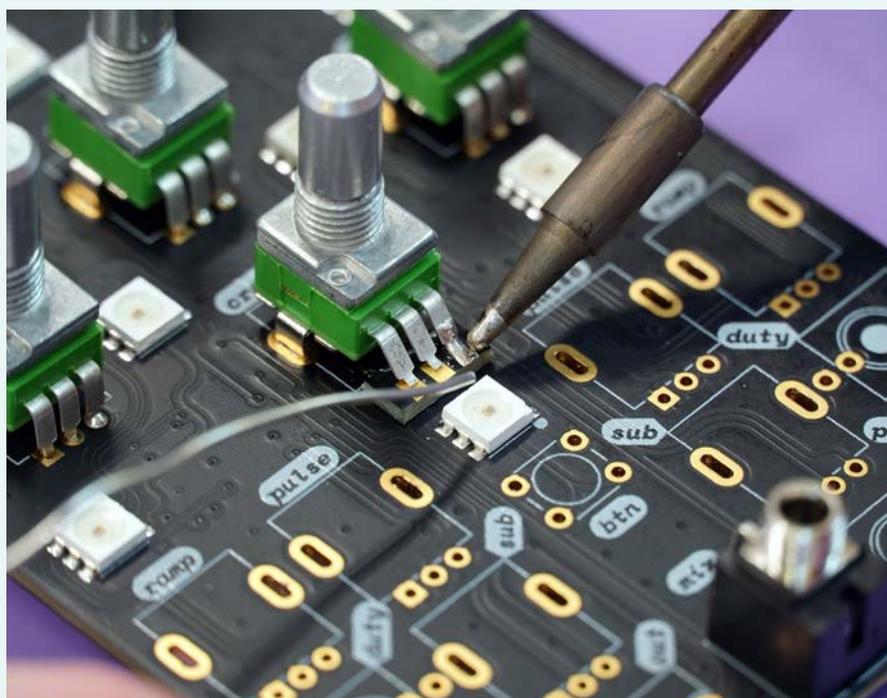
NANCY WANOT

NANCY.WANOT@LEFAUCIGNY.FR

Emplois et création d'entreprises en demi-teinte

L'Insee a rendu son rapport sectoriel pour l'emploi où d'importants écarts se creusent, quand la région se positionne au premier plan de la réindustrialisation.

La morosité nationale et les incertitudes géopolitiques mettent à cran l'emploi salarié, dans certains secteurs. Une année 2023 en dents de scie où l'emploi stagne dans la région, mais évolue en Haute-Savoie (+ 0,8%), tout en restant bien moins important qu'en 2022, et 3 fois moins conséquent sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec la création de 18 400 emplois sur un total de 3,3 millions de salariés. Au dernier trimestre, l'emploi salarié (privé et public) reste stable avec respectivement 2 595 000 et 670 000 personnes. L'intérim ne fait pas plus rêver avec une baisse plus importante au premier trimestre. Le secteur marchand, s'il a connu un pic au troisième trimestre, tend à stagner au quatrième. L'emploi recule notamment dans l'hébergement et la restauration avec une inflation record de fin d'année. Concernant la fréquentation touristique en 2023 sur la Haute-Savoie, 5169 nuitées ont été recensées dans les hôtels de tourisme dont 35,7 % de clientèle



étrangère, et 2011 nuitées avec 37,8% de clientèle internationale, dans les campings.

L'industrie au premier plan de la Région

La Région Auvergne-Rhône-Alpes avance 201 ouvertures de sites industriels et la création de 5 900 emplois directement lié à ce secteur. D'après les chiffres communiqués, la Région serait concernée par 48 %

de projets de relocalisation nationale, classant ainsi le territoire en première position avec + 73 créations d'entreprises industrielles, face à la Nouvelle Aquitaine (+30), la Normandie (+24), l'Occitanie (+16), la Bretagne et PACA (+15), Pays de Loire et Bourgogne Franche-Comté (+11 et +10), Ile-de-France et Hauts-de-France (+9), le Grand Est ferme la marche avec +8%.

ABC 74 obtient le label d'École de MiniBasket

Sous la direction de Natasha Prévost et Nguveren Ayé, Annemasse Basket Club (ABC 74) a pris l'initiative de créer une structure de formation de premier plan, visant à développer les équipes fanions féminines et masculines. Après des efforts soutenus, le 6 avril dernier marque un tournant majeur, avec la remise du label d'École Française de MiniBasket, 2 étoiles.

Ajourné pour cause de Covid-19, le label est désormais acquis depuis samedi dernier. Un succès rendu possible grâce à l'implication de Wilfried Chauville, éducateur compétent et dévoué, qui a su concrétiser le projet avec succès, jusqu'à la fin de la saison précédente.

Des obligations sur 3 saisons

Actuellement, le club ne compte pas moins de 380 licenciés, dont 160 jeunes répartis dans les catégories U16 à U11, tous encadrés par des entraîneurs diplômés, et bénévoles en cours de formation. Chaque membre du personnel encadrant bénéficie d'une formation de haut niveau, avec des brevets fédéraux. Pour Natasha Prévost, l'école de basket va bien au-delà de l'apprentissage sportif et insiste sur les valeurs fondamentales, telles que le respect, le dépassement de soi et l'importance de progresser individuellement au sein d'un collectif. Le label obtenu n'est pas seulement une reconnaissance, mais aussi un engagement sur le long terme pour le club, qui pourra désormais arborer une oriflamme de ce dernier. Il implique des obligations sur trois saisons, notamment l'organisation de rencontres et d'événements liés à l'école de basket. Comme la directrice l'a souligné dans son discours, « rien ne serait possible sans les sponsors et les institutions locales, comme la mairie d'Annemasse et le Département qui nous apportent chaque saison, un soutien sans faille ». Avoir un label c'est aussi avoir des devoirs, c'est pourquoi durant les trois prochaines saisons, le club devra organiser rencontres et événements. Pour lui, c'est un gage de reconnaissance afin d'attirer plus de jeunes, dans un encadrement où l'enfant pourra évoluer dans un cadre ludique, et pourquoi pas pour plus tard, détecter de futurs talents.



De gauche à droite : Doris Jacquier président du CD de basket 74, Stéphane Kroemer membre du bureau fédéral de la FFB, Natasha Prévost coprésidente du club et Christophe Borrel, maire adjoint chargé des Sports à Annemasse

Une charte et des principes

La charte du label est fondée sur un principe pédagogique composé de cinq axes majeurs : le premier consiste à découvrir l'activité sportive au travers de formes jouées. Le second doit permettre à l'apprentissage d'accorder autant d'importance à la construction des savoirs, essentiels dans les formes jouées, qu'à la maîtrise individuelle du ballon par des exercices pratiques. Le troisième axe oriente les deux bases essentielles que sont le non-contact et la notion de marcher, vers des règles de jeu que les jeunes sportifs découvrent au fur et à mesure de l'évolution, et de la connaissance du jeu. Pour le quatrième, le temps maximal d'activité et la participation de tous seront recherchés, par la construction d'ateliers multiples comme l'application de consignes claires et courtes, sans oublier l'utilisation optimale du matériel. Enfin, le dernier pivot porte sur le temps de jeu réduit, et l'utilisation du « surnombre offensif » qui sont les bases de l'apprentissage, comme le précise la charte.

Des valeurs fondamentales

Sur ces principes essentiels, des valeurs sont également mises en avant. L'École Française de MiniBasket est un espace d'accueil aménagé et adapté à l'enfant de moins de 11 ans, désirant pratiquer le basket-ball. Elle est conçue pour l'enfant en répondant par des formes jouées, aux aspirations de ce dernier. L'école participe à la construction des règles de vie collective, indispensable pour la vie en société. À travers la pratique du basket-ball, elle vise l'acquisition d'attitudes et de comportements se traduisant par le respect de l'autre, du jeu, de l'environnement, de l'entraide, de la solidarité, de la tolérance, de l'autonomie, de la responsabilité citoyenne. Quelques exemples à respecter se trouvent dans la charte du label.

Aux succès reconnus

En parallèle de ces efforts de formation, les équipes compétitives du club affichent également des performances remarquables. Les garçons évoluent en « pré-régional » se positionnant en tête du classement, tandis que les filles, après leur accession en National 1, réalisent une saison prometteuse, avec un maintien assuré. Pour Omar Djerbi, le coach de l'équipe féminine, « ce label est une bonne chose pour le club et son développement futur, car il touche de très jeunes joueurs et joueuses. Quant au maintien, c'est une belle performance et une grande satisfaction ». Ainsi, Annemasse Basket Club démontre non seulement son engagement envers la formation et le développement des jeunes talents, mais aussi son excellence sportive, faisant rayonner le basket haut-savoyard à travers ses succès.

ALAIN AYME
REDACTION@LEFAUCIGNY.FR

La Route des Fromages de Savoie a 20 ans

En 2004 fut créé « Itinéraires des Fromages Autour du Mont Blanc ». Les Savoie s'étaient associées avec la Suisse et l'Italie afin de représenter les 11 fromages sous appellation des Alpes. Constitués de 24 sites adhérents en 2004, ils sont aujourd'hui 72 et l'on parle à présent de « La Route des Fromages ».

Un anniversaire cela se fête, et toute l'année de nombreux événements vont être proposés. La Route des Fromages de Savoie est un réseau de sites et d'acteurs passionnés. Qu'ils soient éleveurs, fromagers, affineurs, ou tout à la fois, leur mission est de transmettre leur passion et leur histoire. On doit la Route des Fromages à une association, celle des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes. Depuis 1997, elle regroupe les acteurs des filières des 8 Fromages des Savoie. Elle intervient dans les domaines du contrôle des signes officiels de qualité, dans l'accompagnement des producteurs et dans la protection et la promotion de ces produits. L'AFTA alp supervise également des travaux techniques de recherche et développement, à vocation générale pour les fromages. Elle est organisée en réseau et met en commun des moyens de ses membres, ainsi que la collaboration avec des organismes partenaires, composés d'experts.

Les incontournables

Il est proposé de se lancer sur la piste d'une aventure des plus gourmandes tout en racontant l'histoire des Fromages de Savoie. Ce sont donc 72 sites qui vous invitent à venir célébrer ce 20^e anniversaire. Du Chablais aux Aravis, des Bauges au Beaufortain, les goûts diffèrent tout comme les paysages. Du côté de Thonon, la fromagerie de Bogève est incontournable. Créée en 1913, cela fait plus d'un siècle qu'elle transforme le lait en A.O.P. Reblochon, A.O.P. Abondance ou encore Tomme de Savoie. Fait particulier, le site encourage fortement le développement durable, en limitant au maximum les transports de la ferme à la fromagerie, et favorise la vente directe. Côté savoir-faire, des visites guidées de caves sont organisées tous les mercredis, pour découvrir les secrets de la préparation des fromages, avant de profiter d'une belle dégustation. À Saint-



Sur la route des fromages...

André-de-Boège c'est le GAEC « Le Plane » qui mérite le déplacement. C'est l'histoire de deux familles, l'une d'agriculteurs et l'autre de fromagers, qui se sont associées pour fabriquer des produits fermiers : de l'A.O.P. Reblochon onctueux à l'A.O.P. Abondance fruité... Pour les enfants on aurait tendance à conseiller le GAEC « Au coucher du soleil ». Installée depuis plus de 20 ans au cœur du Genevois, à Jonzier-Épagny, Marie-Ange Mermin ne fait pas de transformation directement à la ferme mais, durant les visites libres ou guidées, on peut rencontrer les vaches mais également les chèvres, ânes, et même des abeilles qui ont élu domicile ici ! Toujours avec les enfants, il faudra se rendre au Hameau des Alpes. Ici, au pied des Aravis, la visite du Hameau des Alpes transforme les apprentis fromagers en experts en 3 temps et 3 mouvements : un espace musée à la scénographie moderne autour du Reblochon, un espace ski dédié à l'évolution de ce sport et de la station depuis un siècle, et un espace patrimonial intérieur et extérieur où l'on découvre la vie et l'artisanat d'autrefois grâce à un four banal, des greniers, une scierie et un sentier pédagogique. Une sortie parfaite

pour redécouvrir les savoir-faire d'antan et les traditions ancestrales.

Enfin n'oublions pas nos amis les chèvres. En hiver comme en été, la ferme de Trembay fait découvrir les coulisses de la fabrication de l'A.O.P. Chevrotin, fromage de chèvre onctueux et délicat produit au cœur des Aravis. En assistant à la traite des chèvres à partir de 17h30 et en échangeant avec les producteurs, on en apprend plus sur l'élevage, la fabrication du fromage et l'agropastoralisme. Et en été, il est possible de prendre un casse-croûte dans les alpages après une randonnée depuis le Grand-Bornand. On peut aussi allier vélo et fromages. C'est l'esprit du label « Vélo et Fromages » qui propose 2 itinéraires cyclables en Savoie et 3 en Haute-Savoie. Différentes options sont proposées : visite libre ou commentée, goûter ou repas à la ferme, exposition et espace muséographique, immersion dans la fabrication ou la traite. Autour des fromages il va se passer beaucoup de choses sur la route !

Carte interactive, agenda et itinéraires accessibles sur le site fromagesdesavoie.fr

ARNAUD FALLER

ARNAUD.FALLER@LEFAUCIGNY.FR

À Saint-Gervais, le rire a pris ses quartiers

Les têtes d'affiche du rire se retrouvent durant une semaine à Saint-Gervais lors du Festival d'humour, pour partager rires et instants privilégiés. Arthur Jugnot y a joué plusieurs fois mais cette fois, il prend en main la direction artistique. Interview.

Le Faucigny : Accepter la direction artistique du festival, c'était une évidence ?

Arthur Jugnot : Oui, lorsqu'on m'a appelé j'étais très heureux car j'ai joué deux fois dans ce festival, il y a bien longtemps, et j'y suis retourné deux trois fois comme invité, comme jury aussi, et j'étais très attaché au festival et à l'ambiance. Il y a un côté très familial où on mange ensemble, les gens se rencontrent, on se fait des amitiés, on parle avec les gens du coin, c'est très agréable. En plus, pas cette année car la programmation est plus tardive, mais d'habitude on skie en hors saison, avec un super soleil. La journée on est sur les pistes, le soir on fait le spectacle, puis on mange une raclette, ça se rapproche pas mal du paradis ! J'aime la montagne et le spectacle, le festival unit les deux. Étant moi-même directeur de théâtre, oui c'était une sorte d'évidence.

Après 40 éditions, où trouvez-vous l'inspiration pour une super affiche ?

Ce n'est pas moi, ce sont les gens qui se renouvellent, certains sortent et d'autres pépites arrivent. Après bien sûr, je dois faire un choix, plutôt éclectique d'ailleurs, car c'est important pour moi qu'il y ait une offre diversifiée. Il y a Marc-Antoine Le Bret, un imitateur qui monte pas mal, la chanteuse Christelle Chollet, Laurent Baffie qu'on ne présente plus, et puis il y a Monsieur Poulpe qui est pour moi, dans l'absurde total, quelquefois tout en finesse et parfois totalement fou. Ma mission c'est qu'il y en ait pour tout le monde, que ce soit la découverte d'humours, sans être répétitif. La salle n'est pas très grande alors c'est très vite plein. J'amène ma touche et mes envies artistiques.

Comment dénicher-vous ces pépites ?

Il faut fouiller et chercher partout, les galas sont des valeurs sûres d'humoristes



Arthur Jugnot assume un choix éclectique dans ses artistes

en devenir ou très établis. Là, ce sont de jeunes talents mais qui ont fait leur preuve, des gens que j'ai vus sur scène, sur internet, vus de retour à Paris, pas de réelles découvertes. Ce ne sont pas des débutants, le grand public ne les connaît pas encore très bien, mais ils sont à la frontière de devenir des grands noms de l'humour. Ce que je ne veux pas, c'est qu'il y ait un malaise dans la salle, avec deux passages qui se prennent des bides. L'idée ce n'est pas ça, l'idée c'est vraiment de faire découvrir des humours quelquefois noirs, cinglants, joyeux ou absurdes, mais ce sont là des personnes qui font déjà rire beaucoup de monde, je ne suis pas inquiet. Et puis j'ai des pisteurs (*rires*), j'ai plein de personnes dans le monde de l'humour, qui me disent « *tiens j'ai vu celui-là, c'est top* ». Il y a déjà une sorte de présélection autour de moi. À ma petite échelle, je vois que depuis des années, les gens sont très heureux du festival et c'est super. Que ce soient les artistes qui viennent découvrir le village, ou des gens du coin qui viennent passer un bon moment.

Metteur en scène, directeur de théâtre, comédien, directeur artistique, quelle corde avez-vous en plus à votre arc ?

Cachée, vous voulez dire ? Je suis magicien. Je vais également mettre en scène le prochain spectacle de Gus, mais je ne fais pas de magie avec lui, je garde ça en privé.

Qu'est-ce qui vous plaît dans la mise en scène ?

C'est créer un spectacle, d'être le sculpteur d'un soir. J'ai la chance d'être un acteur de théâtre, de pouvoir faire des spectacles qui peuvent durer 1, 2 ou 3 ans, c'est quelque-fois redondant. Alors que mettre en scène, artistiquement c'est vibrant et stimulant, et ça me permet de faire différentes choses.

Ressentez-vous l'inflation au travers des spectateurs ?

Vous savez, on a pris tellement cher au travers du Covid, on ne se rend pas compte pour l'instant, la barre se redresse petit à petit, mais j'ai l'impression que les gens ressortent de plus en plus. Ils sont peut-être plus exigeants. Là où ils faisaient trois ou quatre sorties, ils n'en font que deux mais exceptionnelles et il faut être au rendez-vous. Cela demande plus de rigueur, quel que soit le domaine, il faut très drôle, très joli, très émouvant, bref il faut être « très ». Il faut une offre artistique de qualité et quand c'est le cas, ce sont des spectacles incroyables. Mais comment faire des choses incroyables à chaque fois ? C'est compliqué.

Des projets sympas pour 2024 ?

Je termine une tournée puis je rentre en répétition avec Gus pour le spectacle de magie, qu'il jouera à la rentrée au Palais des Glaces à Paris.

NANCY WANOT

NANCY.WANOT@LEFAUCIGNY.FR

Doctor Flake revient avec *Colors*

Le DJ producteur annécien sort le 19 avril prochain son neuvième opus.

Avec ce nouvel album, on retrouve la « patte » du french Doctor, avec des boucles hypnotiques, des samples ciselés et une incursion dans les sonorités traditionnelles maghrébines, africaines et moyen-orientales.

À la ville, c'est Jean-Marie Léger. Côté scène, c'est Doctor Flake. Adepte de l'échantillonnage (sampling) des boîtes à rythmes et des synthétiseurs, il sort ses premiers sons en 2002. Le premier album *Intervention chirurgicale* paraît en 2004. L'ordinateur remplace alors la table d'opération sur laquelle il dissèque, découpe, assemble la matière sonore, brides musicales, cinématographiques, radiophoniques, poétiques et environnementales. Les échantillons deviennent des « samples » (boucles musicales), les textures sonores sont mises en scène et revêtues de volutes sonores. L'univers musical de Doctor Flake est essentiellement instrumental, même s'il a parfois habillé sa création numérique du chant de Vale Poher, ou du « flow » du rappeur Miscellaneous du groupe Fumuj. Les boucles sonores mélancoliques, les nappes hypnotiques et les tempos marqués, plutôt lents, sont la signature de Doctor Flake. Entre 2004 et 2022, il sort huit albums. En 2010, il est distingué comme étant la découverte du Printemps de Bourges. Durant cette période, il partage la scène avec des artistes comme Dj Shadow, Dj Krush, Amon Tobin, Antipop consortium, Bonobo, Kid Koala, The Herbaliser, Morcheeba, Wax Tailor, le Peuple de l'Herbe, entre autres.

Une autre formule DJ

Parallèlement aux concerts, Doctor Flake ajoute une corde à son arc, avec une nouvelle formule DJ set, qui alterne où fusionne musique électronique et musique traditionnelle. On retrouve son univers musical en bande-son au cinéma, notamment dans *After* de Géraldine Maillet en 2011, ou encore dans la série *Mayfair witches* sur AMC en 2023. Doctor Flake



Colors est un savant mélange de samples et de sons traditionnels

a également mis en sons trois pièces de théâtre (*Les vilains petits, Camarades et Frisson*) de la compagnie annécienne « Figure ». En travaillant un remix du morceau *Cinéma* en 2019, un nouvel horizon d'expression et de composition apparaît, le tempo de la musique s'accélère, la couleur musicale s'étoffe en intégrant davantage de textures et de sonorités électroniques (basse analogique, synthétiseurs). La mélodie devient plus courte, répétitive et l'ensemble évolue vers un rendu plus hypnotique et dansant. Le 9^e album *Colors* est placé sous le signe d'une musique axée électronique et métissée, par des sonorités traditionnelles maghrébines, africaines et moyen-orientales. Les singles *Atlas* et *Taghazout* ont été composés avec le guitariste et oudiste Yacine El Fath, lors d'un voyage au Maroc.

Couleurs locales

Taghazout est un village de pêcheurs sur la côte marocaine, à une heure d'Agadir, auquel Doctor Flake rend un hommage musical. Le Oud marocain est joué par

Yacine El Fath en plusieurs couches : mélodiques, harmoniques et rythmiques. Les autres instruments, synthétiseurs analogiques, flûte arabe et darbouka (percussions marocaines) sont joués par le DJ en personne : « J'ai voulu illustrer l'aspect répétitif de l'océan à Taghazout avec des instruments locaux, le résultat est une sorte de trance house psyché entre Andrew Weatherall et Acid Arab. » Et d'ajouter : « Les gens m'écoutent sur leur téléphone en allant travailler. Je crée de la musique pour accompagner des vies... » *Colors* est en écoute sur toutes les plateformes de streaming (Deezer, Spotify) et en vente au format numérique sur www.doctorflake.com

Discographie

2004 : *Intervention chirurgicale* ;
2007 : *Paradis Dirtyficiels* ; 2009 :
Minder Surprises ; 2011 : *Flake Up* ;
2014 : *Acchordance* ; 2016 : *Six* ;
2018 : *Divagations* ; 2022 : *Floating* ;
2024 : *Colors*.

SYLVAIN POUJOIS

REDACTION@LEFAUCIGNY.FR

ABONNEZ-VOUS



LE CANARD QUI N'A PAS FROID AUX PLUMES!

LE FAUCIGNY

UNE AUTRE INFO EST POSSIBLE



Profitez de nos suppléments
et de nos supports « papier »
et numériques



Pour faciliter la bonne prise en charge de votre abonnement,
veuillez privilégier le paiement en ligne sur : [sur www.lefaucigny.fr](http://www.lefaucigny.fr) > rubrique « boutique »

BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI, je m'abonne à l'offre suivante :

- 60 € pour 1 an au format numérique
 80 € pour 1 an France papier + numérique
 105 € pour 1 an CEE et Suisse

Mes coordonnées :

Société :
Mme M. Nom* : Prénom* :
Adresse* :
Code postal* :
Ville* :
Téléphone* : Email* :

* (Obligatoire pour le suivi de votre dossier)

Je choisis mon mode de règlement :

- Par chèque bancaire (joint) à l'ordre de « Comprà / Le Faucigny »
 Par prélèvement automatique (joindre un RIB)
Mandat SEPA à télécharger sur http://affiches.fr/SEPA_AGD.pdf

Date et Signature :

J'ai pris connaissance des conditions générales
de vente et d'abonnements spécifiées (CGV)**

À retourner à «Le Faucigny»
Service Abonnements, 6, avenue de l'Europe,
CS 10006, 38029 Grenoble cedex 2
abonnements@lefaucigny.fr

FAUFP2024

LE FAUCIGNY

Le France - 2, avenue de la Gare
74200 Thonon-les-Bains
Mail : prénom.nom@lefaucigny.fr

Directeur de la publication : Serge Coste
Rédactrice en chef : Nancy Wanot
Rédaction : Serge Coste, Arnaud Fallier
et Nancy Wanot
redaction@lefaucigny.fr

Dessins : Kaya, Cèdu

**Annonces légales juridiques, judiciaires
et vie des sociétés** : juridique74@compra-legales.fr
04 81 07 05 04

Chargée d'affaires annonces légales :
Marie-Françoise Gollion / 07 64 26 37 52

**Appels d'offres, marchés publics, collectivités
et administrations** : 04 76 84 32 02

Publicité : publicite@lefaucigny.fr

Abonnements et Diffusion :
abonnements@lefaucigny.fr
04 81 07 05 15

Maquette et mise en page :
Mélanie Pacthod, graphiste indépendante

Impression, façonnage :
Rotimpres, 17181 Aiguaviva (Girona)
Éditeur Savoie Éditions / Comprà Sas
R.C.S. Grenoble 798 096 459
Dépôt légal : à parution
CPPAP : 0225 C 84161
N° ISSN : 0991-1987

* Champs obligatoires

Prix de vente du Faucigny en kiosques : 1,80€ (soit 91,80€ pour 51 numéros + suppléments).

** CGV téléchargeables sur http://affiches.fr/CGV_AGD.pdf

Offre valable jusqu'au 31/12/2024

PAR JEAN-PIERRE ANDREYON



© Warner Bros - Entertainment Inc.

GODZILLA X KONG : LE NOUVEL EMPIRE

Le choc des Titans

Suite du précédent (2021), toujours signé Adam Wingard, cette nouvelle rencontre entre les deux plus fameux monstres géants de l'histoire du cinéma doit se lire « avec » et pas « contre », les deux créatures, si elles ne sont pas devenues copines, pouvant se retrouver pour une alliance provisoire contre un ennemi commun. Au départ, Godzilla est resté à la surface du globe tandis que le roi Kong a pris ses aises dans le monde intérieur, cette incroyable Terre creuse dont le concept remonte à Edgar Rice Burroughs.

Encore des monstres

Ça commence très fort avec Godzilla débarrassant Rome d'une araignée géante, tandis que Kong, poursuivi par une horde de féroces carnassiers, les extermine sous une avalanche. Après quoi, allant se

tremper dans un lac, il subit l'assaut d'une créature aquatique serpentiforme qu'il tronçonne avant d'en déguster les morceaux avec gourmandise. Ça y est, on est dans le bain ? Retrouvons donc le docteur Ilene Andrews (Rebecca Hall) et sa fille adoptive Jia (Kaylee Hottle), apparue dans *Godzilla vs Kong* et qui, grâce à ses dons cognitifs, détecte d'inquiétantes vibrations émanant de la Terre creuse. D'où une plongée dans le monde d'en dessous permettant à Ilene et son équipe de retrouver Kong... mais pas que lui. Certaines séquences sont saisissantes, ainsi de Kong (rappelons qu'il mesure 100 m de haut) qui, souffrant d'une canine infectée, se la fait extraire par un dentiste animalier (le nouveau venu Dan Stevens), d'autres plus référentiels, comme l'apparition du « petit » gorille Suko qui devient non sans mal son fils

par emprunt, ce qui apporte au métrage à la fois ses intermèdes comiques et aussi un peu de tendresse.

Des images à couper le souffle

L'essentiel reste le plaisir des yeux, alimenté par ces paysages magnifiques parcourus en longs travellings aériens et tournés en Australie, le soin apporté aux divers protagonistes animaliers, en vedette King Kong au mufler remodelé pour faire ressortir son humanité. Le filmage fluide de Wingard permet de s'attarder sur chacune des créatures en action, Kong le premier, qu'on voit traverser un gouffre sur la herse d'un immense squelette, ou cette rencontre l'opposant, à cheval sur la crête de Godzilla, au dragon du froid Shimo, les deux monstres se précipitant au ralenti l'un contre l'autre. Du beau travail. Pour les amateurs ? Osons : pas seulement. ●

ET AUSSI

Pas de vagues

Julien, pour son premier poste de prof de français, parce qu'il s'est un peu trop intéressé à Leslie, se voit accusé de harcèlement par la jeune fille dans une lettre de dénonciation. Et ça monte, ça monte, le grand frère le menace de mort, ses collègues le soutiennent mollement, son proviseur pas du tout, et pour la police c'est lui l'accusé. À l'heure de l'affaire Maurice-Ravel – et combien d'autres ! –, Teddy Lussi-Modeste, gitan, Grenoblois, prof, raconte ce qu'il a vécu. Entouré d'un casting de pré-ados multi-ethniques ébouriffant, François Civil en impose dans un film criant de vérité. Et d'autant plus effrayant.

La promesse verte

Martin se rend à Bornéo pour constater les ravages que la culture d'huile de palme cause aux forêts primaires (un terrain de foot arasé toutes les cinq secondes). Mais il gêne. Piégé pour une histoire de drogue manipulée, il est arrêté et, suite à un procès bâclé, condamné à mort. Ne reste à sa mère-courage, Alexandra Lamy, intense et éperdue, qu'à se battre pour le faire libérer, contre le gouvernement français dont le dogme est, tiens, tiens, « pas de vagues ». Dû à Édouard Bergeron (*Au nom de la Terre*), un dossier rigoureux qui aurait illustré les *Dossiers de l'écran* de jadis, même si le cinéma y perd un peu.

DU VENDREDI 12
AU VENDREDI 26 AVRIL 2024

L'Agenda des sorties

VENDREDI 12 AVRIL

THÉÂTRE

Nous ne sommes plus...

Mise en scène Tatiana Frolova. Par la Cie Théâtre KnAM. Avec Dmitrii Bocharov, Vladimir Dmitriev, German Iakovenko... Dans le cadre de la saison de la Maison des arts du Léman. 20h30. De 15 à 25€. Théâtre Maurice Novarina, avenue d'Évian, Thonon-les-Bains - 04 50 71 39 47

Quai des orfèvres

De Stanislas-André Steeman. Mise en scène Raphaëlle Lemann. Avec François Nambot, Bertrand Mounier, Malvina Morisseau... 20h. De 17 à 30€. Théâtre Les Allos, 14, place des Allobroges, Cluses - 04 50 98 97 45

HUMOUR

Marion Pouvreau

«Mais t'as quel âge !?». Dans le cadre de la saison de la MJC de La Roche-sur-Foron. 20h30. De 10 à 14€. Salle Le Parc, rue du Collège, quartier de Plain-Château, La Roche-sur-Foron 04 50 03 05 29

MUSIQUE CLASSIQUE

Falko Steinbach et Cármele de los Santos

Piano et violon. Œuvres de Mozart, Muffat, Piazzolla... 20h30. De 6 à 12€. Le Pôle, 363, allée du Collège, Alby-sur-Chéran - 04 50 68 11 99

DANSE

Ice memory

Chorégraphie et mise en scène Thô Anothai. Par Anothai Cie. Avec Julie Anothai et Ludovic Piscioneri. 20h. De 10 à 20€. Espace Louis Simon, 10, rue du Châtelet, Gaillard - 04 50 92 23 85

La vérité si je danse

Hip-hop. De et avec Gaétan Gali Schneider. Par la Cie Terre de break. 20h30. De 7 à 14€. L'Agora, 42, avenue de la Gare, Bonneville 04 50 97 01 92

Mirlitons

Danse, musique live et beatbox. De et avec François Chaignaud et Aymeric Hainaux. Par la Cie Mandorle productions. Jusqu'au 13 avril. Ven, sam 20h30. De 8 à 24€. Bonlieu, 1, rue Jean-Jaurès, Annecy 04 50 33 44 00

JEUNE PUBLIC

16^e festival Petit Patapon

Spectacles, lectures, découvertes, ateliers... Jusqu'au 28 avril. Jusqu'à 6 ans. En Haute-Savoie - petitpatapon.net

SAMEDI 13 AVRIL

DANSE

Mirlitons

Voir le 12 avril.

THÉÂTRE

La dernière allumette

D'après Andersen. De et mise en scène Sarkis Tcheumlekdjian. Dans le cadre de la saison de la Maison des arts du Léman. 10h30. De 12 à 18€. Dès 8 ans. Théâtre du Casino, quai Baron-de-Blonay, Évian-les-Bains - 04 50 71 39 47

HARD ROCK

Smash Hit Combo & Horskh

Metal crossover. 20h30. De 14 à 20€. Le Brise Glace, 54 bis, rue des Marquisats, Annecy - 04 50 33 65 10

JEUNE PUBLIC

Doggo

Ciné-concert. Film d'animation de Tiffanie Pichon. Dans le cadre du festival Petit patapon. 11h. De 7 à 10€. Dès 4 ans. L'Auditorium Seynod, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, Seynod, Annecy - 04 50 52 05 20

Je suis tigre

Danse, acrobatie et dessin live. Mise en scène et chorégraphie Florence Bernad. Par le groupe Noces. 17h. De 8 à 14€. Dès 6 ans. Château Rouge, 1, route de Bonneville, Annemasse - 04 50 43 24 24

Plumo doux 2.0

Spectacle de clown. Par la Cie Laisse mamie faire. Dans le cadre du festival Petit patapon. 10h30. **GRATUIT** De 18 mois à 3 ans. Médiathèque de Faverges, 29, rue Simon-Tissot-Dupont, Faverges-Seythenex 04 50 32 51 01

MERCREDI 17 AVRIL

POP, ROCK

Seb Radix & Rank-O

Indie rock. 20h30. **GRATUIT** Le Brise Glace, 54 bis, rue des Marquisats, Annecy - 04 50 33 65 10

JEUNE PUBLIC

Contes en famille

De Pierre Gripari. Avec Marine Depeyre, comédienne ; et Antoine Parlange, musicien. 15h30. De 3 à 6€. Dès 5 ans. Le Pôle (scène de l'auditorium), 363, allée du Collège, Alby-sur-Chéran 04 50 68 11 99

Plumo doux 2.0

Spectacle de clown. Par la Cie Laisse mamie faire. Dans le cadre du festival Petit patapon. De 18 mois à 3 ans. > 10h. 5€ : MJC des Carrés, avenue des Carrés, Annecy-le-Vieux, Annecy 04 50 23 43 48 > 16h. 7€ : MJC CS Victor Hugo, 6, rue de l'Aérodrome, Meythet, Annecy 04 50 22 08 13

JEUDI 18 AVRIL

THÉÂTRE

Les pigeons

De Michel Leeb. Mise en scène Jean-Louis Benoît. Avec Francis Huster, Michel Leeb, Chloé Lambert et Philippe Vieux. 20h30. Complet. EMC2 - Espace Michel Croz, place du Mont-Blanc, Chamonix-Mont-Blanc 04 50 53 75 17

SAMEDI 20 AVRIL

JAZZ, BLUES

Zozio

Séga et maloya. Par le collectif Mineurs de Fond. 20h30. De 10 à 14€. La Soierie, 141, route d'Albertville, Faverges, Faverges-Seythenex 04 50 44 53 45

POP, ROCK

Vox Low & Vipères Sucrées Salées

Cold wave. 20h30. De 14 à 20€. Le Brise Glace, 54 bis, rue des Marquisats, Annecy - 04 50 33 65 10

JEUNE PUBLIC

Léopoldine

Par la Cie L'Attrape troupe. Dans le cadre du festival Petit patapon. 15h45. **GRATUIT** De 0 à 6 ans. Le Polyèdre, 4, impasse Saint-Jean, Seynod, Annecy - 04 50 69 14 57

OPÉRA

La rondine

Retransmission en direct du Metropolitan Opera de New York. De Giacomo Puccini. Direction Speranza Scappucci. 18h55. Pathé Annecy, Pathé Archamps, Cinéma Le France (Thonon-les-Bains) et Ciné Léman (Thonon-les-Bains)

**DIMANCHE
21 AVRIL**

MUSIQUE CLASSIQUE

Duo Ondine

«La cerisaie». Avec Maria Krasnikova (chant) et Jonathan Benichou (piano). Dans le cadre de la saison de l'Espace Louis Simon. 17h. GRATUIT. Pavillon Stéphane Hessel, Gaillard 04 50 92 23 85

**MARDI
23 AVRIL**

JEUNE PUBLIC

Dans ma maison

Théâtre d'objets. De Christophe Roche. Par la Cie La Clinquaille. Dans le cadre des Chemins de traverse. 10h, 16h. De 6 à 10€. Dès 1 an. Maison de l'enfance, 6, allée de la Colline, Douvaine - 04 50 71 39 47

**MERCREDI
24 AVRIL**

JEUNE PUBLIC

Dans ma maison

Théâtre d'objets. De Christophe Roche. Par la Cie La Clinquaille. Dans le cadre des Chemins de traverse. 16h. De 6 à 10€. Dès 1 an. Salle polyvalente, 202, route du Bois-de-la-Cour, Armoiy - 04 50 71 39 47

**JEUDI
25 AVRIL**

DANSE

Le lac des cygnes

De Piotr Ilitch Tchaïkovski. Ballet et orchestre. 20h. De 42 à 68€. Arcadium, 32, boulevard du Fier, Annecy 04 50 88 38 74

Dans ma maison

Théâtre d'objets. De Christophe Roche. Mise en scène et avec Christophe Roche et Laurent Bastide (en alternance). Par la Cie La Clinquaille. Dans le cadre des Chemins de traverse. 16h. De 6 à 10€. Dès 1 an. Salle des fêtes, 133, rue du Champ-de-Foire, Lullin - 04 50 71 39 47

**VENDREDI
26 AVRIL**

THÉÂTRE

Mon voisin nu

De et mise en scène Patrice Leconte. Avec Arnaud Tsamere, Cyrille Eldin, Pauline Lefèvre et Christophe Favre. 20h. De 20 à 30€. Espace Louis Simon, 10, rue du Châtelet, Gaillard - 04 50 92 23 85

POP, ROCK

A33A Fever

Pop et disco. Le meilleur du groupe ABBA. 20h30. 29€. Casino de Saint-Julien-en-Genevois, route d'Annecy, Saint-Julien-en-Genevois 04 50 49 17 17

JEUNE PUBLIC

Dans ma maison

Théâtre d'objets. De Christophe Roche. Mise en scène et avec Christophe Roche et Laurent Bastide (en alternance). Par la Cie La Clinquaille. Dans le cadre des Chemins de traverse. Les 26 et 27 avril. Ven 16h. Sam 10h. De 6 à 10€. Dès 1 an. Salle polyvalente, Marin - 04 50 71 39 47

Vendredi
17/05



CHAMBÉRY

VS

SARAN





LE PHARE
20:00

teamchambe.com
f t i s



INFOS & BILLETTERIE

Jeu-Concours



GAGNEZ

2 PLACES VIP

pour le prochain match !

Tentez votre chance >>>



Entreprises en difficulté : le nécessaire accompagnement des dirigeants par l'expert-comptable

La prévention des difficultés des entreprises et leur accompagnement constituent l'un des défis majeurs pour redynamiser l'économie de notre pays. Si le rôle de l'expert-comptable s'est accru et s'est considérablement renforcé depuis la dernière crise sanitaire du Covid-19, il est aujourd'hui considéré comme un allié incontournable et indispensable du dirigeant d'entreprise.

DR



Par Gaëlle Ny Hanitra, expert-comptable.

Le rôle de l'expert-comptable dans la prévention des difficultés

La vie d'une entreprise peut être traversée par de nombreux événements pouvant rapidement conduire à des difficultés de trésorerie (baisse d'activité, perte ou défaillance d'un client important, politique agressive de concurrents...).

La prévention par l'expert-comptable est une démarche incontournable dans la gestion de l'entreprise, afin d'anticiper la survenue d'une difficulté imprévue : plus le dirigeant agit rapidement en réagissant dès les premiers signes de difficulté, plus l'entreprise a de chances de se redresser.

Selon les difficultés révélées par le prédiagnostic de prévention, l'expert-comptable sera ensuite en mesure de renseigner le dirigeant :

- Sur les dispositifs d'aides existants pouvant aider l'entreprise à sortir de ses difficultés, par exemple en restructurant le passif de l'entreprise (pour allonger les délais de règlement et améliorer le fonds de roulement). Il s'agit de la saisine du comité consultatif du secteur financier de la Banque de France, de la médiation du crédit et de la médiation des entreprises, du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises, du comité interministériel de restructuration industrielle, de la cellule prévention du tribunal de commerce, du centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises, de la Direccte, du commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises, de la Banque de France...

- Sur la procédure amiable (mandat ad hoc ou conciliation) ou collective la plus opportune.

Le rôle de l'expert-comptable dans la procédure amiable

La réussite de la restructuration doit passer par la prévention et la détection précoce des difficultés des entreprises, en amont de l'ouverture d'une procédure collective, quand les difficultés économiques et financières ne sont pas encore irrémédiables.

Les procédures amiables sont des dispositifs rapides, confidentiels et efficaces, s'ils interviennent au bon moment. Dans ce cadre, l'expert-comptable pourra agir soit en lien avec le mandataire ad hoc ou le conciliateur désigné, soit directement en qualité de mandataire ad hoc ou conciliateur.

Le rôle de l'expert-comptable dans la procédure collective

Lorsque les difficultés de l'entreprise sont avérées et qu'une procédure collective a été ouverte, l'expert-comptable reste l'allié principal du dirigeant.

En premier lieu il s'agit de déterminer l'état de cessation des paiements¹, qui définit le point de départ de la procédure collective.

Ensuite, il pourra accompagner le dirigeant dans toutes les étapes de la procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire).

De manière générale, l'expert-comptable pourra fournir à son client toutes les données nécessaires au suivi de l'exploitation et de la trésorerie, indispensables à l'adoption d'un plan de continuation. Et lorsque la liquidation judiciaire est la seule issue, il pourra encore le conseiller de manière utile afin de traverser cette période difficile.

Pour conclure, dans le contexte de relance actuel de l'activité économique, l'expert-comptable est plus que jamais au cœur de l'accompagnement des entreprises en difficulté. Il est en mesure d'accompagner le chef d'entreprise dès la détection des premières difficultés, et le cas échéant, lorsque la mise en œuvre d'une procédure s'avère nécessaire, sa présence peut rassurer en dédramatisant l'aspect procédural et le tribunal. Et bien souvent, les difficultés économiques vont de pair avec des difficultés morales pour le dirigeant. Alors

n'hésitez pas à solliciter votre expert-comptable dès les premiers signes de difficulté et ne restez pas isolés. ●

1- Définition de la cessation des paiements : il s'agit de « l'impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible » (art. L. 631-1 du Code de commerce). Actif disponible : les sommes dont l'entreprise peut immédiatement disposer. Passif exigible : le passif non exigé mais échu, qui aurait dû être payé à l'échéance prévue. Cette notion est déterminante dans le choix de la procédure amiable ou collective la mieux adaptée.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROCÉDURES

	PROCÉDURES AMIALES		PROCÉDURES COLLECTIVES			
	MANDAT AD HOC	CONCILIATION	1- SAUVEGARDE 2-SAUVEGARDE ACCÉLÉRÉE POUR LES SA	REDRESSEMENT JUDICIAIRE	PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL	LIQUIDATION JUDICIAIRE
1/ INITIATIVE DE L'OUVERTURE DE LA PROCÉDURE	Dirigeant	Dirigeant	Dirigeant	<ul style="list-style-type: none"> Dirigeant ou assignation par un créancier, ou saisine par le ministère public Conversion en cas d'échec de la conciliation 	<ul style="list-style-type: none"> Dirigeant personne physique Entrepreneur individuel (exclusion EIRL) 	Dirigeant ou assignation par un créancier, ou saisine par le ministère public
2/ SITUATION DE L'ENTREPRISE À L'OUVERTURE DE LA PROCÉDURE SELON LA CESSATION DE PAIEMENT	Absence de cessation des paiements ou cessation des paiements depuis moins de 45 jours	Absence de cessation des paiements ou cessation des paiements depuis moins de 45 jours	1- Absence de cessation des paiements 2- Déclaration dans les 45 jours à compter de la cessation des paiements, sous réserve de l'ouverture d'une conciliation préalable	Déclaration obligatoire dans les 45 jours à compter de la cessation des paiements	Cessation des paiements et redressement judiciaire manifestement impossible	Déclaration obligatoire dans les 45 jours à compter de la cessation des paiements
3/ CONFIDENTIALITÉ	Oui	Oui (sauf si homologation)	Non (mention sur le k-bis)	Non	Non (mention sur le k-bis)	Non (mention sur le k-bis)
4/ ISSUE DE LA PROCÉDURE	Accord conclu avec les créanciers ou échec des négociations	Accord conclu avec les créanciers ou échec des négociations	Plan de sauvegarde	Plan de continuation ou plan de cession totale ou partielle	<ul style="list-style-type: none"> Clôture sans liquidation Effacement des dettes antérieures au jugement d'ouverture 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de cession totale ou partielle Vente des actifs

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

Série France entière

	ENSEMBLE DES MÉNAGES		MÉNAGES URBAINS
	Ensemble y compris tabac	Hors tabac	Hors tabac
2023 (base 100 en 2015)			
FÉVRIER	115,78	115,06	114,44
MARS	116,79	115,92	115,33
AVRIL	117,50	116,61	115,94
MAI	117,44	116,54	115,85
JUIN	117,65	116,75	116,00
JUILLET	117,71	116,81	115,77
AOÛT	118,89	118,00	116,94
SEPTEMBRE	118,26	117,37	116,58
OCTOBRE	118,43	117,54	116,79
NOVEMBRE	118,23	117,33	116,69
DÉCEMBRE	118,39	117,50	116,82
2024			
JANVIER	118,19	117,16	116,43
FÉVRIER	119,21	118,15	117,43

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Données CVS-CJO,
Base et référence 100 en 2010

TRIMESTRE	INDICE	VARIATION ANNUELLE EN %
4 ^e TRIM. 2022	137,26	+ 3,50
1 ^{er} TRIM. 2023	138,61	+ 3,49
2 ^e TRIM. 2023	140,59	+ 3,50
3 ^e TRIM. 2023	141,03	+ 3,49
4 ^e TRIM. 2023	142,06	+ 3,50

INDICE NATIONAL DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Trim.	1 ^{er}	Moy. 1 ^{er}	2 ^e	Moy. 2 ^e	3 ^e	Moy. 3 ^e	4 ^e	Moy. 4 ^e
2021	1822	1783,75	1821	1800,75	1886	1831	1886	1853,75
2022	1948	1885,25	1966	1921,50	2037	1959,25	2 052	2 000,75
2023	2 077	2 033	2123	2 072,25	2 106	2 089,50	2 162	2 117

INDEX NATIONAL BÂTIMENT BT 01

Depuis octobre 2014, calcul avec base 100 en 2010

	Index du mois de révision		X				
	I.P.D. initial		5,501 (I.P.D. juin 1977) 157,9 (index B.T. 01 juin 1977)				
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
JANVIER	110,1	111,8	114,4	121,4	128,4	130,8	
FÉVRIER	110,3	111,8	115,2	122,2	129,7	nd	
MARS	110,6	111,7	116,1	123,3	130,6	nd	
AVRIL	110,9	111,5	116,3	124,9	130,5	nd	
MAI	111,0	111,7	116,6	126,4	130,3	nd	
JUIN	111,2	112,0	117,5	127,2	130,3	nd	
JUILLET	111,2	112,0	118,5	127,7	129,7	nd	
AOÛT	111,6	112,2	118,5	127,9	130,6	nd	
SEPTEMBRE	111,4	112,3	118,6	127,1	130,2	nd	
OCTOBRE	111,4	112,9	119,1	127,2	130,3	nd	
NOVEMBRE	111,3	113,2	119,5	127,2	130,3	nd	
DÉCEMBRE	111,6	113,6	119,7	126,8	130,6	nd	

SMIC MINIMUM GARANTI

Base légale 151,67 h/mois	Smic horaire	Minimum garanti horaire
1/08/2022	11,07 €	3,94 €
1/01/2023	11,27 €	4,01 €
1/05/2023	11,52 €	4,10 €
1/01/2024	11,65 €	4,15 €

Montant Smic brut mensuel
AU 1/01/2024 : **1 766,92 €**

FINANCES

MARCHÉ INTERBANCAIRE (29/03/2024)

ESTER (ancien EONIA)	3,906 %
EURIBOR À 1 MOIS	3,835 %
EURIBOR À 6 MOIS	3,862 %

Taux d'intérêt légal pour le 1^{er} semestre 2024 :
5,07 % (professionnels) ; **8,01 %** (particuliers)

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

au 1/01/2024 : **3 864 €** (rappel au 1/01/2023 : 3 666 €)

MARCHÉ DU TRAVAIL EN HAUTE-SAVOIE

DEMANDEURS D'EMPLOI	Octobre 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Janvier 2024	Février 2024
CATÉGORIES A, B, C, D, E	69 940	70 490	69 460	69 960	69 440
TAUX DE CHÔMAGE (en % de la population active)	4 ^e TRIM. 2022	1 ^{er} TRIM. 2023	2 ^e TRIM. 2023	3 ^e TRIM. 2023	4 ^e TRIM. 2023
HAUTE-SAVOIE	5,2	5,2	5,2	5,5	5,7
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	6,1	6,1	6,2	6,4	6,5
FRANCE	7,2	7,1	7,2	7,4	7,5

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

INDICE DU COÛT HORAIRE DU TRAVAIL – TOUS SALARIÉS

ICHTREV - TS, base 100 en déc. 2008	Juin 2023	Juil. 2023	Août 2023	Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023
INDUSTRIES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES	135,5	136,0	136,4	136,8	137,1	137,4	137,6
COMMERCE	130,7	131,1	131,5	132,0	132,4	132,8	133,2
FINANCE, ASSURANCE	139,6	140,0	140,4	140,9	141,2	141,5	141,9
SERVICES ADMINISTRATIFS, SOUTIEN	133,3	134,0	134,6	135,2	135,7	136,2	136,8

INDICE NATIONAL DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

DONNÉES CVS-CJO, base et référence 100 en 2010	Juin 2023	Juil. 2023	Août 2023	Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Janv. 2024
INDUSTRIES BE	98,6	99,4	99,0	98,6	98,1	98,6	99,6	100,0

ANNONCES LÉGALES

En application de l'arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, paru au Journal Officiel du 28 décembre 2023, le tarif du caractère (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé, pour la Haute-Savoie, à 0,183 euro hors taxe pour l'année 2024.

Les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce, publiées dans des SHAL, supports habilités à recevoir des annonces légales, sont librement consultables sur : www.actulegales.fr

VENTES ET LOCATIONS GÉRANCES

F2024J20454



Suivant acte sous seing privé en date à Saint-Pierre en Faucigny du 29 mars 2024, enregistré au Service des Impôts d'ANNECY le 4 avril 2024, dossier 2024 0017416, référence 7404P01 2024 A 00826

Monsieur Régis Albert François VUAGNOUX, demeurant Chez Nonoz, 74250 SAINT-JEAN DE THOLOME, exploitant une entreprise individuelle immatriculée au Répertoire des Métiers de la Haute-Savoie sous le numéro 334 919 586 RM 74,

A CEDE

La Société dénommée DUPERRÉ, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5.000 euros, dont le siège est situé 658 Plateau des Saix, 74340 SAMOENS, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 984 512 251,

un fonds artisanal de chauffage - sanitaire, connu sous le nom commercial ENTREPRISE VUAGNOUX REGIS, sis et exploité à SAINT JEAN DE THOLOME (74250), lieudit Chez Nonoz, moyennant le prix de 100.000 Euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1^{er} avril 2024.

L'acquéreur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY. Les oppositions et les correspondances seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au Cabinet ARCANÉ JURIS, 305 Rue Pellissier, 74700 SALLANCHES.

Pour avis

CONSTITUTIONS

F2024J20452



LE CHARME

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Delphine DARDION, Notaire à ANNEMASSE, le 13/03/2024, a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Dénomination : LE CHARME

Siège social : GAILLARD (74240) 85 rue de Bas Vernaz.

Capital social : 660.020,00€

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Apports : en numéraire et en nature.

Gérance : Monsieur Maurice COGNARD et Madame Huguette FRAUCHE, épouse COGNARD, demeurant ensemble à GAILLARD (74240), 85 rue de Bas Vernaz. Et Madame Emmanuelle COGNARD, demeurant à GENEVE (SUISSE), Quai Charles-Page 25 bis.

Assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux AG sur justificatif de son identité et de l'inscription à son nom au registre des actions. Chaque part donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Mutations des parts : Les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au RCS de THONON-LES-BAINS.

Pour avis
Le Notaire.

F2024J20473

SALESKY 2 SAVOIE

Aux termes d'un ASSP en date du 08/04/2024, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SALESKY 2 SAVOIE

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - Tout transport routier de marchandises, location de véhicules industriels, entrepositaire, commis-

sionnaire de transports, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : Rue de la Grande Combe, 74270 CLARAFOND ARCINE

Capital : 200 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de THONON-LES-BAINS

Président : SOCIETE KALYSSSE, SAS au capital de 2 000 000 €, ayant son siège social 156 RUE VICTOR HUGO, 72300 SABLE SUR SARTHE, RCS n°430 373 027

Admission aux assemblées et droits de votes : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, le cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Pour avis
La Présidente

F2024J20447

DÉPANNAGE CHAUFFAGE RAMONAGE SOLAIRE

Par ASSP en date du 23/03/2024 il a été constitué une SARL à capital fixe dénommée : DÉPANNAGE CHAUFFAGE RAMONAGE SOLAIRE

Siège : D.C.R.S

Capital : 100,00 €

Objet social : Tuyauterie, Installations de sanitaires et de chaufferie, Installation thermique (petite, moyenne et grande puissance), entretien chaudière gaz et fioul, Ramonage bois, Dépannages, Maintenance, Entretien, Dépannage sur les panneaux et capteurs solaires, Entretien pompe à chaleur, Entretien de tout générateurs de chaleur, Entretien espaces verts, Services à la personne. Particuliers et Industriels. Tous travaux du second œuvre du bâtiment.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Annecy

Siège social : 129 Avenue de Geneve CENTRE IDEM 74000 Annecy

Gérance : M. MALLET Romain demeurant 4 Rue Georges Risler 76350 Oissel

F2024J20485



S.C.P Stéphanie DAL DOSSO - Valérie PICHON - Karine AZZOLA
Notaires associées
6, rue des Prés Riants
AIX-LES-BAINS (Savoie)

LES ALPAGES

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Valérie PICHON, Notaire associée de la Société Civile Professionnelle « Stéphanie DAL DOSSO, Valérie PICHON et Karine AZZOLA, Notaires associées d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial » à AIX-LES-BAINS (Savoie), 6 rue des Prés Riants, « Le Zénith », le 4 avril 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LES ALPAGES
FORME : Société Civile Immobilière
SIEGE SOCIAL : 2823 route des Bauges 74540 GRUFFY

OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

CAPITAL : NEUF CENTS EUROS (900,00 EUR)

DUREE : 99 années

APPORT EN NUMERAIRE : Monsieur Pierrick MICHEL apporte la somme de TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR) - Madame Marie MICHEL apporte la somme de TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR).

GERANCE : - Madame Véronique MICHEL apporte la somme de TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR) - Madame Marie MICHEL, demeurant à GRUFFY (74540) 2823 route des Bauges.

- Madame Marie Laurianne MICHEL, demeurant à GRUFFY (74540) 2823 route des Bauges.

CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : RCS : ANNECY en cours
Pour avis
Le notaire.

F2024J20464



PARADOX

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique en date du 18 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : PARADOX

Siège social : 106, Route de la Biolle - 74930 REIGNIER-ESERY

Objet social :

- L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ;

le tout soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;

- La propriété et la gestion ainsi que la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, d'un portefeuille de valeurs mobilières, contrats et produits de capitalisation, d'assurances-vie, droits sociaux ou autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

- Madame Nadie LABOURET, demeurant 106, Rue de la Biolle - 74930 REIGNIER-ESERY.- Monsieur Gérard ZAUGG, demeurant Route de Chaulin, 50 - 1832 CHAMBY (SUISSE)

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et accordé par la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY.

Pour avis

La Gérance

F2024J20487



SCP GIROUD-GUILLAUD-BIAUDY-JACQUIGNON

Office Notarial Entrelacs (Albens, Savoie)
Bureaux Annexes à Cusy (Haute-Savoie),
Alby-sur-Chéran (Haute-Savoie)
Et Le Châtelard (Savoie)

INARPA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LA CLUSAZ le 08 avril 2024, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la mise à disposition à titre gratuit, à titre

ponctuel et non habituel la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, sans pour autant que l'ensemble de ces opérations dénature le caractère civil de la société présentement constituée.

- l'acquisition, la propriété, la gestion et la cession d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général.

- et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement

Dénomination : INARPA

Siège social : LA CLUSAZ (74220), 3646 route des Confins

Durée : 40 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 1.200 € par apport en numéraire

Cession de parts : toutes les cessions/donations de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires/donataires sont soumises à agrément préalable de la société prise en assemblée générale extraordinaire.

Gérant : Madame Sara Claudine BOGUET, demeurant à LA CLUSAZ (74220) 3646 route des Confins .

La société sera immatriculée au RCS d'ANNECY.

Pour avis : le notaire

F2024J20455

BL SERVICES

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 6 rue Antoine Berthod
74960 ANNECY.

Avis de Constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ANNECY du 25/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : BL SERVICES
Siège : 6 rue Antoine Berthod 74960 ANNECY

Durée : cinquante années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 500 euros

Objet : Les prestations de services dans : Tous travaux de secrétariat pour le compte de ces clients, Le traitement de la paie pour le compte de ses clients, Le traitement et le suivi des déclarations sociales afférentes, La réalisation des déclarations de revenus pour les particuliers,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmissions des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur LAFONTAINE Bruno, 139 allée des Saules 74330 SILLINGY.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY.

Pour avis,

Le Président

F2024J20450



Nathalie CHAUDET-GOY

Avocat

1, allée du clos
74100 ANNEMASSE

AG Jura Immobilier

Avis de constitution

Dénomination : AG Jura Immobilier

Forme : Société Civile Immobilière.

Capital social : 1.000 euros.

Siège social : VIUZ-EN-SALLAZ (74250) - 2, clos des Camélias.

Objet : L'acquisition, la vente et la prise à bail de tous biens et droits immobiliers. L'aménagement ou l'édification de toutes constructions. L'exploitation par bail à loyer, bail à construction ou autrement de tous droits et biens immobiliers acquis ou construits. Exceptionnellement, l'aliénation desdits biens ou droits immobiliers devenus inutiles à la société. Le cautionnement hypothécaire. Et généralement, toutes opérations civiles quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

Durée : 50 années

Gérants : Madame Aline BOUCHER demeurant à VIUZ-EN-SALLAZ (74250) - 2, clos des Camélias et Monsieur Gabriel PIERRE demeurant à VIUZ-EN-SALLAZ (74250) - 2, clos des Camélias.

Cession de parts : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : R.C.S. d'ANNECY.

Pour avis,

La gérance.

F2024J20439

NACK

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 268 ROUTE DU FRONT DE NEIGE, 74260 LES GETS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LES GETS du 20 MARS 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : NACK

Siège : 268 ROUTE DU FRONT DE NEIGE, 74260 LES GETS

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Activités rentrant dans le champ de la loi Hoguet (gestion immobilière, transaction sur immeuble et fonds de commerce, prestations touristiques et syndic de copropriété).

Conciergerie, remise des clés, état des lieux, location de linge, ménage, préparation de logement.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président :

La société ANNI, Société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est 268 ROUTE DU FRONT DE NEIGE, 74260 LES GETS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 948 881 016,

Représentée par Monsieur Nicolas ANTHONIOZ, Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ANNECY.

POUR AVIS

Le Président

F2024J20471

Cyber Secouriste

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 rue de l'Industrie 74000 ANNECY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Annecy du 2 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Cyber Secouriste

Siège social : 5 rue de l'Industrie, 74000 ANNECY

Objet social : Conseil et formation en cybersécurité et gestion du risque auprès des entreprises et organismes publics ou privés. Conseil sur le respect des bonnes pratiques de sécurité et la conformité aux normes et lois en vigueur par le biais d'audits. Conseil et accompagnement pour la maîtrise des risques avec l'identification des actifs essentiels d'une entreprise puis l'élaboration des mesures et politiques de sécurité visant à protéger le système d'information. Sensibiliser et former le personnel aux bonnes pratiques de sécurité, aux risques potentiels liés à l'utilisation des technologies et aux enjeux de la sécurité informatique.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Vivien FRAYSSE, demeurant 10 Faubourg des Annonciades 74000 ANNECY, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY.

Pour avis

La Gérance

F2024J20491

COSY'MEG

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
Siège social : 51 route de Sur Le Meu
74120 MEGEVE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 09.04.2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée COSY'MEG présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : 51 route de Sur Le Meu - 74120 MEGEVE.

OBJET SOCIAL : Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; ainsi que toutes activités de rénovation, mise en valeur et embellissements.

DURÉE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

GÉRANCE : Monsieur Denis FAROUX, demeurant 1 rue de la Couronne - 51220 VILLERSFRANQUEUX, a été nommé gérant.

Immatriculation de la société au R.C.S. de ANNECY.

Pour avis : La Gérance.

F2024J20469

KDR

Par acte SSP en date du 03.04.2024, il a été constitué une SAS dénommée: **KDR**
Objet : Restauration de type rapide
Siège : 400 Avenue Jean Jaures - 74800 LA ROCHE SUR FORON

Capital : 1 000 euros
Président : Monsieur KADDOUR Smati demeurant au 32 Impasse de la Geline - 74100 Vétraz Monthoux
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Clause d'agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Clause d'admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

F2024J20470

LMB MONT BLANC

Par acte SSP en date du 02.04.24, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée **LMB MONT BLANC** au capital de 1.000 € dont le siège social est sis à SAINT GERVAIS LES BAINS (74170) 643, Rue du Mont Lachat ayant pour activité l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers. Les gérants sont Mme Laëtitia MOUZET et M. Laurent MOUZET demeurant ensemble à SAINT GERVAIS LES BAINS (74170) 643, Rue du Mont Lachat. Les cessions de parts sont libres entre associés. Les cessions à des tiers sont soumises à agrément préalable. La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANNECY. Pour avis.

MODIFICATIONS

F2024J20466

**SAINT-JULIEN 2018**

Société Civile Immobilière
 Au capital : 2.000,00 euros
 Siège social : 311 route du Port Villa 41 - 42
 Résidence Les Cyclades
 74140 SCIEZ
 RCS THONON-LES-BAINS 839 207 925

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2023, les associés ont pris les décisions suivantes :

1. Transférer le siège social de 74140 SCIEZ, 311 route du Port Villa 41- 42 Résidence Les Cyclades, à DIVONNE-LES-BAINS (01220) 786 d Avenue des Voirons,
 2. Démission de Madame Anne CLEMENT et Monsieur Bruno SCHMITT de ses fonctions de gérants et nomination de Madame Charlotte SCHMITT en qualité de nouvelle gérante demeurant à DIVONNE-LES-BAINS (01220) 786 d Avenue des Voirons, née à VIRIAT (01440) le 7 août 1992,
 A compter de cette date.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de THONON-LES-BAINS.

Pour avis
 Le notaire

F2024J20449

**DPRF**

Société civile
 au capital de 2 000 euros
 Siège social : 11 rue de la Pigeonnière - 74300 CLUSES
 Transféré 103 rue des Prés - 74300 THYEZ
 519 778 823 RCS ANNECY

Aux termes d'une délibération en date du 11 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du même jour :

- de remplacer la dénomination sociale « DPRF » par « RUSSO REAL ESTATE », et de modifier en conséquence l'article 3.1 des statuts ;
- de transférer le siège social du 11 rue de la Pigeonnière - 74300 CLUSES au 103 rue des Prés - 74300 THYEZ, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts ;
- de prendre acte de la démission de Madame Dominique PIPARI de son mandat de cogérante, de ne pas procéder à son remplacement, et de modifier en conséquence l'article 8 des statuts ;
- de modifier l'objet et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit :

La Société a pour objet :

- L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ;

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

- La mise à disposition gratuite de biens, propriété de la société, au profit des gérants, des associés ou de toute autre personne au choix du ou des co-gérants ;
- La propriété et la gestion ainsi que la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, d'un portefeuille de valeurs mobilières, contrats et produits de capitalisation, d'assurances-vie, droits sociaux ou autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations ;

- La souscription de tous engagements financiers et d'emprunts en vue de ces opérations ;

- L'octroi de toutes garanties, sûretés sur les biens sociaux, pouvant profiter aux associés, non contrairement à l'intérêt social et contribuant à la réalisation de l'objet social ;

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'ANNECY
 Pour avis
 La Gérance

F2024J20462

ERTTEL

Société à Responsabilité Limitée
 Capital Social : 213.120 Euros
 Siège Social : 18 Route d'Annemasse
 Sous Lathoy
 74160 - SAINT JULIEN EN GENEVOIS
 320 772 601 RCS THONON LES BAINS

DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ

Suivant ASSP du 29/03/2024, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2024 minuit et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Mme Brigitte LETTRÉ demeurant à REIGNIR-ESÉRY - 74930 -Route de la Fruitière n° 766, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Thonon les Bains.

Pour Avis

F2024J20435



CJF AVOCATS & ASSOCIÉS
 Société d'Avocats
 20 Boulevard du Lycée - BP 217 - 74006 ANNECY
 178, Rue Saint Michel - 73700 BOURG ST MAURICE

CONSEIL EN REMUNERATION & MOTIVATION

Société à responsabilité limitée
 au capital de 10.000 euros
 Ancien Siège social : 346 Rue Garibaldi 69007 LYON
 Nouveau Siège social : 9 Rue d'Hauteville 74150 RUMILLY
 RCS LYON 433 814 852

Suivant décisions unanimes du 02/04/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social à **RUMILLY (74150) - 9 Rue d'Hauteville**, de modifier la dénomination sociale pour adopter SARL AVA et ont décidé de modifier l'objet social pour permettre les activités de restauration traditionnelle, buvette, location d'espaces, et ce, à compter du même jour. Les articles 2 ; 3 et 4 des statuts ont donc été modifiés.
 En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'ANNECY. Pour avis, la gérance.
 Gérance : Antoine TINEL né le 6 décembre 1996 à LYON 8^{ème} et demeurant 9 rue d'Hauteville 74150 RUMILLY.

Pour avis,

F2024J20453

ALTERNET - SAS

au capital de 1.000 euros -
 Siège social : 21 Route de Beccon 74350 CRUSEILLES -
 RCS THONON LES BAINS 917 638 777.

Aux termes du PV de l'AGE du 26/03/2024 et à compter de ce jour : l'objet social a été modifié comme suit : Consulting technique et marketing. Conseil pour la gestion et les affaires. Conseil en gestion de patrimoine. Conseil en investissements financiers. Courtage en assurance. Formation pour adulte non certifiante. Courtage en opérations de banque et en services de paiement. Et toutes activités se rapportant à l'objet.- Le changement de la dénomination de la Société qui sera désormais : WEALTHIM.
 Statuts mis jour. Mention RCS THONON LES BAINS

F2024J20451



SCP PICCA & MOLINA
 Avocats Associés
 43 avenue Alsace Lorraine
 38000 Grenoble

SHAKE PERSPECTIVE

Société par actions simplifiée
 Au capital de 1 000 Euros
 Siège social : 47 route du Suet 74350 CRUSEILLES
 892 489 907 RCS THONON LES BAINS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 29 décembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

Monsieur Frank BUFFARD demeurant 287 route de Beccon à CRUSEILLES (74350), a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 47 route de Suet à CRUSEILLES (4350) adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de THONON LES BAINS.

Mention sera faite au R.C.S. de THONON LES BAINS
 Pour avis.

F2024J20461

**SCI DES LIGURES**

Société civile immobilière en liquidation
 au capital de 379 825 euros
 Siège social: 221 rue du Rhône -PAE Les Jourdiés
 74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
 Siège de la liquidation : 1365, Route du Front de Neige 74260 LES GETS
 501 665 574 RCS ANNECY

Clôture de Liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 25 Mars 2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 29 Février 2024, déchargé Monsieur Hugues COPPEL, demeurant 1365 Route du Front de Neige - 74260 LES GETS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'ANNECY, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
 Le Liquidateur
 Monsieur Hugues COPPEL

F2024J20442

ARISTOTE ATLANTIQUE SUD
Avocats
Droit Fiscal et Droit des Sociétés
8, Avenue du 8 mai 1945 - 64116
BAYONNE CEDEX

L'ORIGINEL

SCCV au capital social de 1.000 €
Siège social : L'Atrium, 2 avenue de
Genève - 74140 DOUVAINÉ
798 749 875 RCS THONON LES BAINS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31.12.2023 il a été décidé : - la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable par décision volontaire des associés - la fin des fonctions de Gérant de la SAS SAGEC RHONE ALPES. - la désignation en qualité de Liquidateur de la SAS SAGEC RHONE ALPES, dont le siège social est fixé à DOUVAINÉ (74140), Résidence L'Atrium, 2 av de Genève, et immatriculée au RCS de THONON LES BAINS sous le n° 443 153 978, représentée par M. Frédéric MATHIEZ, domicilié à cette même adresse ; l'assemblée a fixé jusqu'à la clôture de la liquidation la durée des fonctions du liquidateur - le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du Liquidateur pour toute correspondance et tous actes et documents concernant la liquidation. Le tout avec effet au 31.12.2023 Le dépôt légal sera effectué auprès du greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS
Pour avis et mention, le Liquidateur

F2024J20463



MILAE

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 6 Rue du Parc
Blue Business Building, 74100
ANNEMASSE
887 552 792 RCS THONON LES BAINS

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 31 janvier 2024, il résulte que :

- Madame Marie-Christine ANTONIN, demeurant 19, Rue Guilloud 69003 LYON a été nommée en qualité de Présidente pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} février 2024, soit jusqu'au 31 janvier 2025 minuit, en remplacement de Monsieur Philippe KLEMP, démissionnaire à effet du 31 janvier 2024 à minuit.

L'article 40 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Philippe KLEMP a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Marie-Christine ANTONIN.
POUR AVIS
La Présidente
Madame Marie-Christine ANTONIN

F2024J20448

FLD CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 110.000 €
Siège social : 1297 Route de Sulens,
74230 LES CLEFS
790 114 250 RCS ANNECY

L'assemblée générale du 22/03/2024 a décidé de procéder à une extension de l'objet social à la vente et à la pose de fournitures de menuiserie bois, pvc, aluminium, fermetures (volets, stores, portes de garage, portails, etc...), parquets, agencements, aménagements, auvents, vérandas, etc... L'article 2 des statuts «Objet» a été modifié en conséquence.

F2024J20458



SELARL NOTALYS
10 ter rue de L'Europe
74200 THONON-LES-BAINS

S.C.I. GABOR

Société civile immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège social : THONON LES BAINS
(74200) 3 impasse de Thuysset
RCS THONON LES BAINS 314 502 642

Changement de gérance

Suivant décision unanime des associés en date du 22 mars 2024, il a été constaté le décès du gérant : Monsieur Gabriel BORGHINO survenu à THONON-LES-BAINS le 9 février 2024 et la nomination en qualité de co-gérantes de Madame Brigitte MOCELLIN, demeurant 3 impasse de Thuysset - 74200 THONON-LES-BAINS, et Madame Christine GALLAS demeurant 62 route de Boulard - 78125 RAIZIEUX.
Mention sera faite au RCS
Pour avis
Le notaire.

F2024J20459



SELARL NOTALYS
10 ter rue de L'Europe
74200 THONON-LES-BAINS

S.C.I. APOLLO

Société civile immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège social : THONON LES BAINS
(74200) 3 impasse de Thuysset
RCS THONON LES BAINS 316 290 733

Changement de gérance

Suivant décision unanime des associés en date du 22 mars 2024, il a été constaté le décès du gérant : Monsieur Gabriel BORGHINO survenu à THONON-LES-BAINS le 9 février 2024 et la nomination en qualité de co-gérantes de Madame Brigitte MOCELLIN, demeurant 3 impasse de Thuysset - 74200 THONON-LES-BAINS, et Madame Christine GALLAS demeurant 62 route de Boulard - 78125 RAIZIEUX.
Mention sera faite au RCS
Pour avis
Le notaire.

F2024J20465

EMALOJA INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée à associé unique,
au capital de 10 000 €,
Siège : AAB Archamps active bureaux,
Athena 1 - site d'Archamps
74160 Archamps, RCS : THONON-LES-BAINS 814980165.

Aux termes d'un PV du 30/06/2023 il a été décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant à compter du 30/06/2023. Formalités au RCS THONON-LES-BAINS.

F2024J20460



Avocats en Droit des Sociétés et Droit Fiscal

Immeuble L'Alpha
PAE Les Glaisins
7 impasse des Prairies
Annecy-le-Vieux 74940 ANNECY

AMAZIR

Société à responsabilité limitée au capital de 189 820,80 €
Siège social : 139 Route d'Argonay
Pringy 74370 ANNECY
505 300 715 RCS ANNECY

Aux termes d'une décision de l'assemblée unique du 29.03.2024, le capital a été réduit de 722 779,20 €, pour être ramené à 189 820,80 €, par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention du capital : 912 600,00 €
Nouvelle mention du capital : 189 820,80 €
Mention sera faite au RCS d'Annecy
Pour avis, la Gérance

F2024J20434



Société d'Avocats
2 rue du Lac
74000 Annecy

ATOUT PAYE

S.A.R.L. en liquidation au capital de 10 000 €
2 Rue du Docteur Geley
74000 ANNECY

514 248 319 RCS ANNECY

Cloture de Liquidation

L'assemblée générale des associés réunie le 5 septembre 2023 au siège de la liquidation a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY.

F2024J20446

GARAGE STAEHLE

Société par Actions Simplifiée en Liquidation
Au Capital de 48 000 Euros
Siège social : 31 Chemin de la Noue
LD Borly - 74380 Cranves-Sales
RCS THONON B 339 145 278 (86 B 250)

L'assemblée générale par une décision en date du 31 Mars 2024, après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre STAEHLE, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à la date du 31 Mars 2024. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de THONON LES BAINS.

F2024J20441



MYDEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 322 Avenue du Mont-Blanc
Z.I. des Fourmils
74130 BONNEVILLE
888 274 776 RCS ANNECY

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 février 2024 et du procès-verbal de la gérance en date du 11 mars 2024, il a été décidé de :

- réduire le capital social de 2 000 euros pour le ramener de 5 000 euros à 3 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 200 parts sociales,

- de l'augmenter consécutivement d'une somme de 2 000 euros, pour le porter à nouveau à 5 000 euros par voie d'augmentation de la valeur nominale.

Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis
La Gérance

F2024J20436



Société d'Avocats
2 rue du Lac
74000 Annecy

Société civile immobilière des Iles

S.C.I. au capital de 3.048,98 €
35 Chemin de Bellevue
Annecy-le-Vieux
74940 ANNECY

314 343 997 RCS ANNECY

Par décision du 22/02/2024, l'associé a nommé en qualité de gérant, en remplacement de M. Pierre-Yves FRANCOIS et Mme Caroline MENIKER, démissionnaires, Mme Claudie FRANCOIS, 35 Chemin de Bellevue, Annecy le Vieux 74940 ANNECY.

Gérance : ancienne mention : M. Pierre-Yves FRANCOIS et Mme Caroline MENIKER; nouvelle mention : Mme Claudie FRANCOIS

F2024J20318

PUBLISHOP

SARL au capital de 22 500 €
Siège social : 28 Avenue de la République
74960 Annecy - 397 435 819 RCS
Annecy.

L'AGO du 11/01/2024 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus aux liquidateurs, M. BEAUFILS Jean-Christophe, demeurant au 7 Place des Narcisses 74330 Epagny-Metz-Tessy et M. BLANC Thierry, demeurant au 14 B Avenue de Sindeldorf 74150 Marigny-Saint-Marcel pour leur gestion et les a déchargés de leur mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2023. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Annecy. Radiation au RCS d'Annecy.

F2024J20484



Nathalie CHAUDET-GOY
Avocat
1, allée du clos
74100 ANNEMASSE

RESTAURANT LE 55

Société par actions simplifiée
Capital social : 54.500 €
Siège social : Parc du Calvi
55, rue de l'Espace 55
74330 POISY
R.C.S. ANNECY : 532 220 399

Suivant délibération du 1^{er} mars 2024, les associés ont nommé, à compter du même jour et pour une durée illimitée, Madame Maelay DUNOYER, demeurant à VEYRIER-DU-LAC (74290) - 10, chemin de la Vigne Antique en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Thomas DUNOYER, Président démissionnaire.

Pour avis,
LA PRESIDENTE.

F2024J20479



HABITAT ENERGIES CONSEILS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social 54 route de Cuvat Pringy
74370 ANNECY
RCS ANNECY 807 561 154

Changement de gouvernance

Selon décisions de l'associé unique du 01/04/2024, M. Avd JGJELI, domicilié 9 rue des Asters Cran-Gevrier 74960 ANNECY, a été nommé Président de la SAS et M. Yves DURAND, démissionnaire de la Présidence, a été nommé Directeur Général pour une durée de 16 mois. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mentions au RCS ANNECY. Pour avis

F2024J20457



SAS TELEMAR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 90 via d'Aoste
74400 CHAMONIX MONT BLANC
902 164 003 RCS ANNECY

Aux termes d'une délibération en date du 23 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

F2024J20482



THIBAUT HOFER

Société à responsabilité limitée
Siège social : 140 Route de l'Eglise
74350 ALLONZIER-LA-CAILLE
823 889 498 RCS THONON-LES-BAINS

Suivant AGE du 04/04/2024, les associés ont décidé:

-d'augmenter le capital social pour le porter de 1.500 euros à 1.660 euros au moyen de la création de parts sociales nouvelles

-de transférer le siège social au 1021 Route des Diacquenods Saint Martin de Bellevue 74370 FILLIERE

-de nommer Mme Lucie BELLUARD domiciliée 1021 route des Diacquenods Saint Martin de Bellevue 74370 FILLIERE en qualité de gérante.

Mentions RCS THONON LES BAINS.
Pour avis.

F2024J20438



SOCIETE D'AVOCATS
Successeur du Cabinet BILLET AVOCAT
CONSEIL
Maître Sabine VENANCIO
2, rue petit Malbrande
74100 ANNEMASSE

FRESNEY

SCI au capital de 3.000 euros
Siège social
Chez Fresney - 74890 BRENTHONNE
438 495 210 RCS THONON LES BAINS

Aux termes d'une délibération en date du 12 mars 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant associé de la société, Monsieur Denis REY, demeurant 110, Chemin de Vigny - 74890 BRENTHONNE, à compter de ce même jour et pour une durée indéterminée.
La Gérance

F2024J20443

ARISTOTE ATLANTIQUE SUD
Avocats
Droit Fiscal et Droit des Sociétés
8, Avenue du 8 mai 1945 - 64116
BAYONNE CEDEX

L'ORIGINE

SCCV au capital social de 1.000 €
Siège social : L'Atrium, 2 avenue de
Genève - 74140 DOUVAIN
798 749 875 RCS THONON LES BAINS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31.12.2023 Enregistrée à Annecy le 16.01.2024 Dossier 2024 00002427, référence 7404P01 2024 A 00697 les associés ont : -approuvé le compte définitif de liquidation - donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat - prononcé la clôture de la liquidation de la société avec effet de ce jour Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS Pour avis. Le liquidateur

F2024J20445

SONNEY

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 000,00 €
Siège social : 4 rue du Manège
74200 THONON-LES-BAINS
821 872 769 RCS THONON LES BAINS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 Mars 2024 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Mars 2024 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur Madame Laurence TISSOT épouse SONNEY demeurant 5 Avenue de Ripaille, 74200 THONON LES BAINS a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse de la liquidatrice 5 Avenue de Ripaille, 74200 THONON LES BAINS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de THONON LES BAINS.

F2024J20474



SAS ROXANE-AUDREY

Société par action simplifiée
au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : 38 Rue du Faucigny
74100 ANNEMASSE
RCS THONON-LES-BAINS 830 703 278

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de clôture de liquidation du 6/03/2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe de THONON-LES-BAINS. Mention sera faite au RCS THONON-LES-BAINS.

F2024J20475



CH20-PLOMBERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 281 Rue Ambroise Martin,
74120 MEGEVE
749 927 851 RCS ANNECY

Aux termes d'une délibération en date du 18 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée CH20-PLOMBERIE a décidé de transférer le siège social du 281 Rue Ambroise Martin, 74120 MEGEVE au 237, Route de Sallanches 74120 DEMI QUARTIER à compter du 1er avril 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
La Présidente

F2024J20490



20 Boulevard du Lycée - 74000
ANNECY

GLOBAL SECURITE PRIVEE CONSEILS -En abrégé GSPC Sécurité

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : Impasse de la Ravoire -
74370 EPAGNY METZ TESSY
985 277 763 RCS ANNECY

L'AGE du 09.04.2024 a pris acte de la démission de M. Abdelouaheb ZARROUG, Directeur Général, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Pour avis,

F2024J20440

PERRINE TRAMONI - PYO

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 Euros,
siège social : 488 route d'Anney
74290 MENTHON SAINT BERNARD -
RCS ANNECY n°921976767.

Avis de transformation

Aux termes de l'assemblée générale du 26 février 2024, de la société il a été décidé de transformer la Société par Actions simplifiée en Société à Responsabilité Limitée à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

A été nommé gérant : Mme Perrine CARSAK épouse TRAMONI, demeurant 488 route d'Anney 74290 MENTHON SAINT BERNARD.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Anney.
Pour avis

F2024J20467



Société d'Avocats
2 rue du Lac
74000 Annecy

V & P IMMOBILIER

SAS au capital de 2.500.000 €
2 allée du Champ Neray
74940 ANNECY
450 255 708 RCS ANNECY

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14/03/2024 et du procès-verbal du président du 05/04/2024, le capital social a été réduit de 2.487.500 € pour le ramener de 2.500.000 € à 12.500 €. **Capital social :** Ancienne mention : 2.500.000 € ; Nouvelle mention : 12.500 €.

Vos Estivales

HORS-SÉRIE



Communiquez,
dans le Guide des
sorties d'été en Savoie
et Haute-Savoie !

RÉSERVEZ
DÈS AUJOURD'HUI
VOTRE **ENCART**
PUBLICITAIRE

AUDIENCE

- Une diffusion ciblée chez nos abonnés et nos partenaires
- Consultable gratuitement sur notre plateforme de lecture en ligne.
- Diffusion gratuite et qualifiée en points de dépôts sur la Savoie et la Haute-Savoie (Offices de tourisme, sites touristiques, musées, hôtels, campings, commerces...)

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE VISIBLE ?

Contactez notre service PUBLICITÉ pour réserver votre ENCART.

04 80 76 03 82 pub@la-vie-nouvelle.fr
04 80 76 03 86

42, rue du Pré Demaison - 73000 Chambéry

PARUTION
le 28 juin 2024

F2024J20478



SARL BORGET

Société à responsabilité limitée

au capital de 7.620 €

Siège social : 800, Route d'Essertoux

74270 CHENE EN SEMINE

387 677 032 RCS THONON LES BAINS

Suivant AGE du 29/03/2024, M. Bernard BORGET a démissionné de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 31/12/2023, M. Benoît BORGET reste seul gérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Thonon les Bains. Pour avis,

F2024J20489

BRIERE ARCHITECTES

Société par actions simplifiée

au capital de 50 369,16 euros

Siège social : 10 rue du Pré Faucon,

74940 ANNECY

331 055 335 RCS ANNECY

Aux termes des décisions unanime des associés du 04/04/2024, il a été pris acte de la démission de Monsieur Franck BRIERE de son mandat de Président et nommé en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société M. Grégory DE SOUSA Demeurant 23 rue Louise Michel, 38400 SAINT MARTIN D'HERES. Corrélativement, La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Hervé BRIERE de son mandat de Directeur Général et décide de ne pas pourvoir à son remplacement. Modification au RCS d'ANNECY.

F2024J20468

CABINET D'AVOCATS Hervé MENARD

Société d'avocats inscrite au Barreau du

Mans 2, rue des Gladiateurs - 72000 LE

MANS

Tél. : 02.43.72.46.47.

LES JACQUEMARDES DE SAVOIE

SA.S. au capital de 1 500 €

Siège social : Zone Artisanale Les Tattes

74250 VIUZ EN SALLAZ

R.C.S. ANNECY 920 907 607

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2024 et statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, l'assemblée générale a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

F2024J20444

JULIEN EDITIONS FRANCE

SAS au capital de 15000 €

Siège social : 432 route des hoteliers

74160 PRÉSILLY

RCS THONON-LES-BAINS 852870286

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03/04/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 10 route du Thouvet 74160 PRÉSILLY à compter du 03/04/2024

Modification au RCS de THONON-LES-BAINS

F2024J20476

BUSHBABY

SC au capital de 1051000 €

Siège social : 196 rue Georges Charpak

PETAL SDE - Technosite Altaéa

74100 JUVIGNY RCS THONON-LES-

BAINS 922365440

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/04/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 6 rue du Parc Blue Business Building 74100 JUVIGNY à compter du 15/03/2024

Modification au RCS de THONON-LES-BAINS.

F2024J20477

LOVELYSKI

SCI au capital de 1998 €

Siège social : 196 rue Georges Charpak

PETAL SDE - Technosite Altaéa

74100 JUVIGNY RCS THONON-LES-

BAINS 92256064

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/04/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 6 rue du Parc Blue Business Building 74100 ANNEMASSE à compter du 15/03/2024

Modification au RCS de THONON-LES-BAINS.

F2024J20483

EDC (CDC)

Société civile immobilière,

au capital de 12.000 €,

Siège : 93 le Planellet, Marais du

Planellet

74120 Megève,

RCS : ANNECY N° 452908569.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20/12/2023, le capital social a été augmenté de 108.000 €, pour être porté à 120.000 €, à compter du 20/12/2023. RCS : ANNECY.

F2024J20431

Les associés de la **SAS FK CHALETS**, au capital de 2 000 euros (899 606 198 RCS ANNECY) ont décidé le 1er mars 2024, avec effet immédiat :

- d'étendre l'objet social à l'acquisition, la rénovation et la vente (en l'état ou après démolition, construction, transformation, amélioration, réfection ou réhabilitation) de tous biens immobiliers, ainsi que la location de tous biens immobiliers ;

- de transférer le siège social du **3862, route du Col des Aravis, 74220 LA CLUSAZ** au **8, route de Champriand, 74230 THONES**. Pour avis La Présidente

RÉGIMES MATRIMONIAUX

F2024J20480



SELARL 1600 NOTAIRES

Notaires associés à RUMILLY

(Haute-Savoie), 2 place de la

Manufacture

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Matthieu KOCH-CHEVALIER, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité

Limitée « 1600 Notaires », titulaire d'un Office Notarial à RUMILLY, 2 place de la Manufacture, CRPCEN 74011, le 8 avril 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Louis François Claude PETIT, Retraité, et **Madame Jocelyne Albertine Jeanne MARCHYLLIE**, sans profession, demeurant ensemble à ETERCY (74150) 329 route d'Hauteville.

Monsieur est né à ETERCY (74150) le 17 juin 1942, Madame est née à PETITE-SYNTHÉ (59640) le 9 novembre 1951. Mariés à la mairie de GRAND-FORT-PHILIPPE (59153) le 9 novembre 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

F2024J20472



SARL MERLIN-ETCHARRY-BERGUET
NOTAIRES ASSOCIES 239 ROUTE
DES DRONIERES 74350 CRUSEILLES

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Rodolphe MERLIN, Notaire de la SARL MERLIN-ETCHARRY- BERGUET, dont le siège social est à CRUSEILLES, 239 Route des Dronières, CRPCEN 74034, le 5 avril 2024, a été effectué un apport immobilier de bien propre à l'époux à la communauté aménageant le régime matrimonial entre :

Monsieur Jean-Pierre CURTENAZ, retraité, et **Madame Suzanne Paulette LOMBARD**, retraitée, demeurant ensemble à CRUSEILLES (74350) 982 route de Suet.

Monsieur est né à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74160) le 27 mai 1943, Madame est née à SAINT-LAURENT-DU-PONT (38380) le 30 novembre 1946.

Mariés à la mairie de SAINT-LAURENT-DU-PONT (38380) le 3 juin 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

F2024J20437



S.C.P. MONT BLANC OFFICE

Notaires associés

333 rue Pellissier 74700 SALLANCHES

184 Rue des Sorbiers 74300 THYEZ

118 rue Helbronner 74400 CHAMONIX-

MONT-BLANC

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Benoît GRANGE, notaire de la SCP « Mont-Blanc

Office », notaire à SALLANCHES, CRPCEN 74026, le 22 mars 2024, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial :

PAR :

Monsieur Yves HERMES, et **Madame Bénédicte Marie LAMY**, son épouse, demeurant à BANGOK (10110) (THAILANDE) 19 soi Sukhumvit 43, Charan Tower .

Monsieur est né à GENEVE (SUISSE) le 10 août 1967, Madame est née à NEVERS (58000) le 6 août 1966.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AUDIENCES DU TRIBUNAL DE COMMERCE



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ANNECY

L'information légale à la source : www.greffe-tc-annecy.fr

Le tribunal de commerce d'Annecy a rendu les jugements suivants :

Conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité autorisée jusqu'au 05/06/2024 inclus et modification de la mission de l'administrateur judiciaire

Jugement du 05/04/2024

N°7474000830

2022RJ0205 - **La société PAINS & GOURMANDISES PAYS DU MONT BLANC** - 453 698 854 RCS Annecy - SAS - 109 place Charles de Gaulle 74300 CLUSES - Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, dégustation, traiteur et fabrication de pains spéciaux, salon de thé, glacier, plats à emporter et vente de tous produits alimentaires. Liquidateur judiciaire : Maître Philippe SERRANO 196 rue Georges Charpak Technosite Altéa 74100 JUVIGNY Modification de la mission de l'administrateur judiciaire, la SELARL AJ MEYNET & Associés (prise en la personne de Maître David-Emmanuel MEYNET) qui a dorénavant pour mission d'assurer seul et entièrement l'administration de l'entreprise

Ouverture liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée

Jugement du 03/04/2024

N°7474000831

2024RJ0132 - **La société DIAMANT NETTOYAGES** - 848 765 319 RCS Annecy - SAS - 114 avenue de Genève 74000 ANNECY - Le nettoyage courant

des bâtiments et autres services de nettoyages et de ménages. Liquidateur judiciaire : l'ETUDE BOUVET ET GUYONNET (prise en la personne de Me GUYONNET) 60 Rue Cassiopée Parc d'Activité Altaïs - Chavanod 74990 ANNECY Cedex 9 Date de cessation des paiements le 01/03/2024. Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

N°7474000832

2024RJ0134 - **La société PEGAZ** - 845 236 405 RCS Annecy - SAS - 7 Route de Meythet Pringy 74370 ANNECY Toutes opérations se rapportant à la peinture des murs et plafonds, des bâtiments intérieur et extérieur. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ SYNERGIE (en la personne de Me François-Charles DESPRAT) 9 rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY Date de cessation des paiements le 31/12/2023. Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

N°7474000833

2024RJ0135 - **La société DNS Performance** - 843 871 252 RCS Annecy - SAS - 149 impasse des Libellules 74410 SAINT-JORIOZ L'entretien et la réparation des parties mécaniques ou électroniques des véhicules. Le dépannage de véhicule. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ SYNERGIE (en la personne de Me François-Charles DESPRAT) 9 rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY

Date de cessation des paiements le 18/03/2024.

Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

N°7474000834

2024RJ0136 - **La société ALTIPROMO** - 845 345 644 RCS Annecy - SAS - 125 allée Primavera PAE de Pré Mairy, PRINGY 74370 ANNECY - Prise de participations dans des sociétés de promotion immobilières, de lotisseurs, de marchands de bien, mise à disposition de fonds d'amorçage de projets auxdites sociétés. Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ ALPES (prise en la personne de Maître Caroline JAL) 20 boulevard du Lycée 74000 ANNECY Date de cessation des paiements le 15/03/2024. Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

N°7474000835

2024RJ0137 - **La société SNC GUI-LY** - 913 915 351 RCS Annecy - SNC - 78 Route des Bauges 74410 LA CHAPELLE-SAINT-MAURICE - Des hôtels, bar avec licence de 4ème catégorie, restaurant traditionnel sous toutes ses formes classiques, régionales, à thème, plats à consommer sur place, snack, restauration rapide, vente à emporter, épicerie, organisation de soirée évènementielle et culturelle, organisation de spectacle, banquet, mariage, vente de produit régionaux et artisanaux, jeux et activités annexes, vente de tabac, française des jeux et PMU. Liquidateur judiciaire : l'ETUDE BOUVET ET GUYONNET (prise en la personne de Me GUYONNET) 60 Rue Cassiopée Parc d'Activité Altaïs - CHAVANOD 74990 ANNECY Cedex 9 Date de cessation des paiements le 01/10/2023. Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles

L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

N°7474000836

2024RJ0138 - **La société SGA CONSTRUCTIONS** - 892 321 464 RCS Annecy - SAS - 727 avenue de la République 74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY Travaux de maçonnerie, gros œuvre, carrelage. Liquidateur judiciaire : Maître Philippe SERRANO 196 rue Georges Charpak Technosite Altéa 74100 JUVIGNY Date de cessation des paiements le 28/02/2024. Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

Jugement du 05/04/2024

N°7474000837

2024RJ0140 - **La société COACHS-BOX** - 909 448 243 RCS Annecy - SAS - Chez EUCLEIA SOLUTIONS 287 route des Creuses SEYNOD 74600 ANNECY - Location et mise à disposition de salles de sports. Location d'équipements sportifs. Liquidateur judiciaire : Maître Philippe SERRANO 196 rue Georges Charpak Technosite Altéa 74100 JUVIGNY Date de cessation des paiements le 19/03/2024. Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

N°7474000838

2024RJ0141 - **La société LABORATOIRE DALIANE** - 794 928 663 RCS Annecy - SAS - 2631 route de Chez le Court Chez Perray 74130 FAUCIGNY - Fabrication, achat, vente de tous savons et produits cosmétiques bio et notamment ceux à base de lait d'ânesse. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ SYNERGIE (en la personne de Me François-Charles DESPRAT) 9 rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY Date de cessation des paiements le 15/03/2024. Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles

L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

N°7474000839

2024RJ0142 - **La société MAISON LABELLE** - 921 112 132 RCS Anancy - SAS - 558 route de Bellegarde 74330 SILLINGY - Construction de maisons individuelles
Liquidateur judiciaire : l'ETUDE BOUVET ET GUYONNET (prise en la personne de Me GUYONNET) 60 Rue Cassiopée Parc d'Activité Altaïs - CHAVANOD 74990 ANNECY Cedex 9
Date de cessation des paiements le 28/03/2024.

Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

N°7474000840

2024RJ0144 - **La société RG EPF SALLANCHES** - 914 898 226 RCS Anancy - SAS - 102 rue de la République 74700 SALLANCHES - Exploitation épicerie fine bien être, vente de produits alimentaires boissons alcoolisées et non alcoolisées et de bien être, tisanes, huiles, crèmes etc. Produits relatifs aux domaines beauté, herboristerie, graineterie, produits cosmétiques. Exploitation d'un centre de bien être, massages. Toutes prestations annexes, relais pick up, poste.
Liquidateur judiciaire : SELARL MJ SYNERGIE (en la personne de Me François-Charles DESPRAT) 9 rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY
Date de cessation des paiements le 20/02/2024.

Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

Conversion en liquidation judiciaire

Jugement du 05/04/2024

N°7474000841

2024RJ0047 - **La société PRO-DESIGN** - 910 127 521 RCS Anancy - SAS - 135 faubourg Saint-Bernard 74800 LA ROCHE-SUR-FORON - Entreprise générale du bâtiment tous corps

d'état, ouvrage électrique et télécommunication.

Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ ALPES (prise en la personne de Maître Caroline JAL) 20 boulevard du Lycée 74000 ANNECY

Conversion en liquidation judiciaire, procédure simplifiée visée aux articles L.644-1 à L644-6 du Code de commerce

Jugement du 05/04/2024

N°7474000842

2022RJ0204 - **La société AVEC FINANCEMENT** - 878 727 874 RCS Anancy - SAS - 109 place Charles de Gaulle 74300 CLUSES - L'acquisition, la prise de participations ou d'intérêts, de quelque manière que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, la gestion de ces participations, la fourniture de toutes prestations administratives ou autres, au profit de filiales et sous-filiales.

Liquidateur judiciaire : Maître Philippe SERRANO 196 rue Georges Charpak Technosite Altéa 74100 JUVIGNY

Ouverture redressement judiciaire

Jugement du 03/04/2024

N°7474000843

2024RJ0133 - **La société PHOENIX** - 831 428 651 RCS Anancy - SAS - 13 rue Jean Moulin 74150 RUMILLY - Sécurité électronique, incendie, surveillance, gardiennage, événementiel, sécurité humaine.
Mandataire judiciaire : l'ETUDE BOUVET ET GUYONNET (prise en la personne de Me GUYONNET) 60 Rue Cassiopée Parc d'Activité Altaïs - CHAVANOD 74990 ANNECY Cedex 9
Administrateur : Selarl AJ MEYNET & ASSOCIÉS (en la personne de Maître David-Emmanuel MEYNET) 39 avenue du Parmelan 74000 ANNECY
Mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion

Date de cessation des paiements le 30/04/2023.

Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du mandataire

judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

Jugement du 04/04/2024

N°7474000844

2024RJ0139 - **La société ARCTIC VEYRIER** - 909 746 703 RCS Anancy - SARL - 196 rue Joseph Vallot 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC - Vente de cafés torréfiés en sachet et à la tasse ; vente de boissons à base de fruits ; petite restauration à emporter et sur place.
Mandataire judiciaire : l'ETUDE BOUVET ET GUYONNET (prise en la personne de Me GUYONNET) 60 Rue Cassiopée Parc d'Activité Altaïs - CHAVANOD 74990 ANNECY Cedex 9
Date de cessation des paiements le 05/10/2023.

Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

Jugement du 05/04/2024

N°7474000845

2024RJ0048 - **La société CYMARA** - 839 968 674 RCS Anancy - SAS - 24 avenue de Genève 74000 ANNECY - Négocier de vins, alcool, cadeaux et accessoires.
Mandataire judiciaire : SELARL MJ SYNERGIE (en la personne de Me François-Charles DESPRAT) 9 rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY
Date de cessation des paiements le 20/01/2024.

Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

N°7474000846

2024RJ0143 - **La société GRAPHENATON FRANCE** - 918 987 025 RCS Anancy - SAS - 6 bis Rue du Pré Paillard Anancy le Vieux 74940 ANNECY - Recherche, développement, conception, production de produits de haute technologie utilisant l'électronique imprimée et les propriétés du Graphène. Commercialisation, distribution et vente de ces produits. Conseil et formation. Conception, maîtrise d'œuvre, prêt et leasing de moyens de production. Prise

de participations et conduite de la politique de ses filiales. Fourniture à celles-ci de services spécifiques

Mandataire judiciaire : la SELARL MJ ALPES (prise en la personne de Maître Caroline JAL) 20 boulevard du Lycée 74000 ANNECY

Date de cessation des paiements le 19/07/2023.

Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

Ouverture redressement judiciaire

Jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 04/04/2024

N°7474000847

2024EX0016 (GTC Paris) - **La société THE BODY SHOP** (FRANCE) - 414 083 881 RCS Anancy - SARL - 51 rue Le Peletier 75009 PARIS - Négocier sous toutes ses formes de préparations cosmétiques et capillaires;
Mandataire judiciaire : SELARL ASTEREN en la personne de Me Charles-Axel CHUINE 55 rue de Lyon 75012 PARIS mandataire judiciaire : SELARL ASTEREN en la personne de Me Julia RUTH 55 rue de Lyon 75012 PARIS
Administrateur : SELARL BCM en la personne de Me Sandra BELADJINE 7 rue De Caumartin 75009 PARIS

Mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion Administrateur : SELARL THEVENOT PARTNERS Représentée par Maître Aurélie PERDEREAU 42 rue de Lisbonne 75008 PARIS. Mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion
Date de cessation des paiements le 20/03/2024.

Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

Le Greffier

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

F2024J20456

DEUX APPARTEMENTS (T3 et T4) AVEC CAVE, GARAGE ET DEUX PLACES DE STATIONNEMENT SIS À ANNEMASSE (74100) 2 et 2 bis Rue du Docteur Favre



SELARL CABINET MEROTTO
AVOCAT AU BARREAU DE THONON-LES-BAINS
IMMEUBLE LE GALIEN A – 28 AVENUE DE GENÈVE - 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
TÉL. 04 56 19 02 30 - Email : merotto@avocats-associes.eu
www.avocat-merotto-damien.fr

Vente aux enchères publiques

Mise à prix :

24 599,97 €

ADJUDICATION fixée au **VENDREDI 24 MAI 2024 À 15 HEURES** à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains, siégeant au Palais de Justice de ladite ville sis 10 rue de l'Hôtel Dieu à Thonon-les-Bains (74200)

Une visite des lieux sera assurée par la SCP MOTTET DUCLOS & TISSOT, Commissaires de Justice à Saint-Julien-en-Genevois (74160), le **LUNDI 13 MAI 2024 DE 14 H À 15 H** (pour le lot n° 35) et de **15 H À 16 H** (pour le lot n° 38).

DÉSIGNATION - LOT UNIQUE :

Sur la Commune d'ANNEMASSE (74100),

Dans un ensemble immobilier dénommé « J.A.F. », édifié sur une parcelle de terre sise 2 et 2 bis Rue du Docteur Favre, cadastrée Section A n° 2891, pour une contenance de 09 a et 98 ca :

À l'extérieur :

– **Le lot n° 2 : Une place de stationnement** portant le n° 2 au plan, avec les 10/10 007^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales ;

– **Le lot n° 6 : Une place de stationnement** portant le n° 6 au plan, avec les 11/10 007^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales ;

Dans le bâtiment A :

– **Le lot n° 21 : Une cave** portant le n° 21 au plan du sous-sol du bâtiment A, avec les 17/10 007^{èmes} de la propriété du sol et des charges communes spéciales et les 20/9 980^{èmes} des charges communes spéciales au bâtiment A ;

– **Le lot n° 35 : Un appartement de type 3** portant le n° 35 au plan du 1^{er} étage du bâtiment A, comprenant un hall d'entrée et dégagement distribuant deux chambres avec placard, une cuisine avec cellier ouverte sur un séjour – salle à

manger, une salle de bains et un WC, avec les 485/10 007^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales et les 560/9 980^{èmes} des parties communes spéciales au bâtiment A ;

L'appartement est occupé par un locataire selon bail sous-seing privé (non transmis à ce jour) moyennant un loyer mensuel de 1 000 € charges comprises.

La superficie Loi Carrez totale de l'appartement est de 57,73 m².

– **Le lot n° 38 : Un appartement de type 4** portant le n° 38 au plan du 1^{er} étage, comprenant un hall d'entrée et dégagement, une cuisine ouverte sur un séjour – salle à manger avec balcon, trois chambres, un WC et une salle de bains, avec les 592/10 007^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales et les 684/9 980^{èmes} des charges communes spéciales au bâtiment A ;

L'appartement est occupé par deux personnes se présentant comme étant sous-locataires.

Il a été ultérieurement transmis au commissaire de justice le contrat de bail d'habitation de locaux nus en date du 18 novembre 2022, d'une durée de 6 ans, moyennant un loyer mensuel de 950 € outre une provision sur charges de 150 €, étant précisé que les locataires principaux bénéficieraient en sus d'une cave et d'un parking non précisément identifiés.

La superficie Loi Carrez totale de l'appartement est de 77,41 m².

Dans le bâtiment B :

– **Le lot n° 49 : Un garage fermé** portant le n° 49 au plan, avec les 62/10 007^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales et les 499/10 000^{èmes} des parties communes spéciales au bâtiment B.

Ledit garage est occupé par un locataire (contrat de bail non transmis à ce jour).

Outre la mise à prix ci-dessus indiquée, cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au Cahier des conditions de vente, déposé le 24 novembre 2023 au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains (RG n° 23/00064).

Ledit Cahier des Conditions de Vente peut être consulté au Greffe ou au Cabinet de l'avocat du poursuivant.

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL CABINET MEROTTO, Avocat au Barreau de Thonon-les-Bains, demeurant Immeuble Le Galien A, 28 avenue de Genève à Saint-Julien-en-Genevois (74160), tél. 04 56 19 02 30 - merotto@avocats-associes.eu - www.avocat-merotto-damien.fr/ventes-judiciaires ou consulter le site <https://avoventes.fr/>

UN LOT D'UN LOCAL COMMERCIAL À USAGE DE MAGASIN ET D'UN LOCAL À USAGE DE RÉSERVE

sis à GAILLARD (Haute-Savoie)
2 rue Marcel Dégerine


MERMET & ASSOCIÉS

SAS D'AVOCATS INTER BARREAUX
2 rue Alfred Bastin – C.S. 30052
74102 ANNEMASSE CEDEX
Tél : 04 50 37 27 34 - Fax : 04 50 37 79 36

Vente aux enchères publiques sur surenchère

Mise à prix :

39 279 €

AUDIENCE DE SURENCHÈRE fixée au **VENDREDI 24 MAI 2024 À 15 H**,
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains,
au Palais de Justice de ladite ville, 10 rue de l'Hôtel Dieu.

DÉSIGNATION DES BIENS :

Sur la commune DE GAILLARD (74240),

Dans un ensemble immobilier dénommé « Le Beau Soleil », édifié sur une parcelle de terre sise 2 rue Marcel Dégerine, cadastrée Section A n° 4533, pour une contenance de 7 a 59 ca :

- Le lot n° 85 : au rez-de-chaussée, un local commercial à usage de magasin, avec les 59/1762^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales ;

- Le lot n° 87 : au sous-sol, un local à usage de réserve, portant le n° 85, avec les 53/1762^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales ;

L'ensemble est d'une superficie Loi Carrez totale de 86,49 m² et d'une surface au sol totale de 87,21 m².

Aux termes du Procès-verbal de description établi le 5 mars 2021, les locaux sont occupés par une société locataire selon bail commercial

en date du 9 décembre 2005, moyennant un loyer mensuel de 1 100 € charges comprises.

Lesdits biens ont été saisis à la demande du syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Le Beau Soleil », dont le siège est 98 rue de Genève et 2 rue Marcel Dégerine à Gaillard (74240), ayant la SELARL CABINET MEROTTO (Maître Damien MEROTTO), pour avocat constitué.

Outre la mise à prix ci-dessus indiquée, cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente, déposé sous le n° RG n° 21/00055 au Greffe du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains.

Ledit cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe ou au cabinet de l'avocat du poursuivant, la SELARL CABINET MEROTTO (Maître Damien MEROTTO).

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Thonon-les-Bains, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Toute personne désirant enchérir devra consigner entre les mains de son avocat la somme de 3927,90 euros en un chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre du Barreau de Thonon-les-Bains ou par le biais d'une caution bancaire irrévocable.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Une visite des lieux sera assurée par la SCP MOTTET DUCLOS TISSOT, Huissiers de Justice à Saint-Julien-en-Genevois (tél : 04 50 49 20 80) le mardi 14 mai 2024 de 14 h à 15 h.

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL CABINET MEROTTO (Maître Damien MEROTTO), avocat au Barreau de THONON LES BAINS, demeurant le Galien A, 28 avenue de Genève à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (74160). Tél : 04.56.19.02.30 – Email : merotto@avocats-associes.eu ou consulter le site <https://avoventes.fr>

VENTES DE PARCELLES BOISÉES

F2024J20488



Maître Césarine DELAVAY-HERDEWYN
Notaire
BP 27 - 74131 BONNEVILLE cedex

Vente d'une parcelle boisée

Conformément aux dispositions de l'article L. 331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :

Sur la commune de LA ROCHE SUR FORON (74800 Haute-Savoie), une parcelle de terrain en nature de bois figurant au cadastre à la section AO n° 45 lieudit « le côté d'Oliot » BS (taillis sous futaie) 54a 08ca

Moyennant un prix à l'euro symbolique (1,00 €) payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente définitif, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.

Le transfert et l'entrée en jouissance auront lieu le jour de la signature de l'acte de vente définitif.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien ci-dessus désigné, telle qu'elle est classée dans les documents cadastraux, dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de La Roche sur Foron, pour faire connaître à Maître Césarine DELAVAY-HERDEWYN, notaire à Bonneville (74130) 220 bd des Allobroges, immeuble « Le Savoy » mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.

Pour avis,
Maître Césarine DELAVAY-HERDEWYN

TRAVAUX

F2024C00140



Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme acheteur :

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNEYCY

M. Pierre BRUYERE - Président

7 rue des Terrasses

BP 39

74960 CRAN-GEVRIER

Tél : 04 50 66 77 77

mèl : correspondre@aws-france.com

web : <http://www.sila.fr>

SIRET 24740001300014

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Commune de Villaz - Desserte eaux usées des lieux-dits «Le Plan» et «La Ouardaz» - Tranche 1

Référence acheteur : 23/030-CV

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Lieux-dits Le Plan - La Ouardaz

74370 VILLAZ

Durée : 20 mois.

Description : Le projet s'articule de la manière suivante :

- Collecteur gravitaire DN 200 de 2267 ml.

- 43 regards de visite DN1000

- 418 ml de branchement à créer DN 160

- 53 constructions seront raccordées sur ces collecteurs

Classification CPV :

Principale : 45232410 - Travaux d'assainissement

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Selon RC

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

SILA

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdites

Remise des offres : 17 mai 2024 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 09/04/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :

<http://www.sila.fr/-Marches-publics-.html>

Votre téléphonie d'entreprise dans



Microsoft Teams

Un appel, simple comme un **clic**

Passer vos appels depuis

Microsoft Teams

Collaborez et téléphonez avec le même outil.

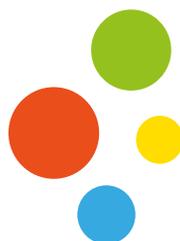
Synaps s'occupe de votre migration !



www.synaps.fr/teams

Immeuble L'antarès,
297 Av. des Massettes,
73190 Challes-les-Eaux
04 79 61 72 72

www.synaps.fr



Synaps
informatique



CHALLES-LES-EAUX

ROOFTOP



A PARTIR DE 90 m²

5500 m² surface vente
190 places stationnement

Nouveau pôle santé & tertiaire
Au cœur du parc d'activités les Massettes

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement

04 79 68 34 35
contact@palmyrimmo.com
palmyrimmo.com

PALMYRIMMO
PROMOTEUR & CONSTRUCTEUR